

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 620

8 mars 2014

SOMMAIRE

Berlin, Kurfürstendamm 231 Beteiligung B S.à r.l.	29755	Gennaker Pension SPF, S.A.	29760
Black Screen S.à r.l.	29737	Geovera Luxembourg II S.à r.l.	29759
Blue Bell S.A.	29755	Geovera Luxembourg I S.à r.l.	29747
Bulvano Luxembourg S.A.	29755	Gesapar S.A.	29746
Carpathian Cable Luxembourg S.à r.l. ...	29721	Global Fastening (Cayman) S.à r.l.	29760
Ceres Finance (Luxembourg) S.A.	29750	Golden Square Corporation S.A.	29746
Constructio SA	29728	Goodman Industrial Real Estate Luxembourg S.à r.l.	29757
EBG Service S.à r.l.	29721	Goodman Property Opportunities (Lux) S.à r.l., SICAR	29758
EMA Holding S.à r.l.	29756	Gordoninvest S.A.	29747
EMA Holding S.à r.l.	29756	Hanuman Enterprises S. à r. l.	29747
EPF Acquisition Co 2 S.à r.l.	29756	Helarb C.C.N. S.à r.l.	29759
Euromaxlift International S.à r.l.	29724	Invinfuture S.A.	29729
F Ebco S.à r.l.	29750	IZD-Holding S.à r.l.	29724
First German Financial Support S.à r.l. ...	29714	Med Europe S.A.	29724
First International Investment Company S.à r.l.	29757	Metco S.à r.l.	29737
Forcair S.A.	29758	Morgan Stanley International Finance S.A.	29747
Galloway International S.à r.l.	29757	PALMYRA Verwaltungsgesellschaft mbH & Co. Vermietungs KG S.e.n.c.	29714
Gama Lettrage et Designs S.à r.l.	29757	PAS Luxembourg, S.à r.l.	29729
GAMCO International SICAV	29759	Perola Invest S.A.	29728
Gazeley Luxco France 2 S.à r.l.	29760	Rock Ridge RE 4	29714
Gebelux	29759		
Gebelux	29758		

First German Financial Support S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6783 Grevenmacher, 31, Op der Heckmill.
R.C.S. Luxembourg B 181.482.

Auszug aus dem Gesellschafterbeschluss vom 7. Januar 2014

Hiermit geben wir Ihnen bekannt, dass wir nachfolgende Änderungen in der Geschäftsführung vorgenommen haben:

1. Herr Jan Beilfuss, geb. 04.09.1985, ansässig Cordt-Buck-Weg 47g, D-22844 Norderstedt ist zum Geschäftsführer der Gesellschaft bestellt worden.

2. Herr Jörg Wieneke hat sein Amt als Geschäftsführer niedergelegt.
Luxemburg, den 23. Januar 2014.

Référence de publication: 2014012995/13.

(140014702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2014.

**PALMYRA Verwaltungsgesellschaft mbH & Co. Vermietungs KG S.e.n.c., Société en nom collectif,
(anc. Rock Ridge RE 4).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 121.753.

Im Jahr zweitausenddreizehn, am einunddreißigsten Tag des Monats Dezember,
vor Uns, Maître Henri Beck, Notar mit Amtssitz in Echternach, Großherzogtum Luxemburg.

SIND ERSCHIENEN:

PALMYRA Verwaltungsgesellschaft mbH & Co. Vermietungs KG, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung & Compagnie Kommanditgesellschaft nach deutschem Recht, mit Gesellschaftssitz in der Adersstraße 12-14, 40215 Düsseldorf, Bundesrepublik Deutschland, eingetragen im Handelsregister des Amtsgerichts Düsseldorf unter der Nummer 22589 (der Gesellschafter 1),

hier vertreten durch Frau Peggy Simon, Angestellte des Notars Maître Henri Beck, beruflich ansässig in Rabatt 9, L-6475 Echternach, Großherzogtum Luxemburg, mittels einer privatschriftlich ausgestellten Vollmacht; und

S-Beteiligungsgesellschaft Hessen-Thüringen mbH, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach deutschem Recht, mit Gesellschaftssitz in Neue Mainzer Strasse 52-58 in 60311 Frankfurt am Main, Bundesrepublik Deutschland in Frankfurt am Main eingetragen im Handelsregister des Amtsgerichts Frankfurt am Main unter der Nummer HRB 9629 (der Gesellschafter 2 und, zusammen mit dem Gesellschafter 1, die Gesellschafter),

hier vertreten durch Frau Peggy Simon, vorgeannt, mittels einer privatschriftlich ausgestellten Vollmacht.

Die vorgeannten Vollmachten bleiben nach ne varietur Unterzeichnung durch die erschienene Person, handelnd wie vorstehend bezeichnet, und den unterzeichneten Notar der vorliegenden Urkunde zum Zwecke der Registrierung beigefügt.

Die erschienenen Parteien, vertreten wie vorgeannt, ersuchten den unterzeichneten Notar, Folgendes aufzunehmen:

I. die Gesellschafter repräsentieren das gesamte gezeichnete Stammkapital der Rock Ridge RE 4, einer privaten Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) nach luxemburgischem Recht, mit Gesellschaftssitz in der 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg, mit einem Gesellschaftskapital von zwölf-tausendfünfhundert Euro (EUR 12.500), eingetragen beim Luxemburger Handels- und Firmenregister unter der Nummer B 121.753 (die Gesellschaft)

II. die Tagesordnung des Versammlung lautet wie folgt:

1. Änderung der gesetzlichen Form mittels der Umwandlung der Gesellschaft von einer privaten Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) nach luxemburgischem Recht in eine offene Handelsgesellschaft (société en nom collectif) nach luxemburgischem Recht;

2. Anerkennung der unbeschränkten und gesamtschuldnerischen Haftung (responsabilité indéfinie et solidaire) der Gesellschafter, welche sich aus dieser Umwandlung ergibt;

3. Änderung des Namens der Gesellschaft von „Rock Ridge RE 4“ in „PALMYRA Verwaltungsgesellschaft mbH & Co. Vermietungs GmbH & Co. KG S.e.n.c.“;

4. Neufassung des Gesellschaftsvertrages der Gesellschaft (die Satzung), um diese der neuen Gesellschaftsform anzupassen;

5. Beschlussfassung über Allokation bestehender Emissions-Agios und ähnlicher Agios; und

6. Verschiedenes.

III. die Gesellschafter haben folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Gesellschafter haben einstimmig beschlossen, die gesetzliche Form der Gesellschaft zu ändern, um dieselbe von einer privaten Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) nach luxemburgischem Recht in eine offene Handelsgesellschaft (société en nom collectif) nach luxemburgischem Recht umzuwandeln.

Zweiter Beschluss

Die Gesellschafter haben einstimmig beschlossen, die unbeschränkte und gesamtschuldnerische Haftung (responsabilité indéfinie et solidaire) der Gesellschafter, welche sich aus dieser Umwandlung ergibt, anzuerkennen.

Dritter Beschluss

Die Gesellschafter haben einstimmig beschlossen, den Namen der Gesellschaft von „Rock Ridge RE 4“ in „PALMYRA Verwaltungsgesellschaft mbH & Co. Vermietungs GmbH & Co. KG S.e.n.c.“ zu ändern.

Vierter Beschluss

Die Gesellschafter haben einstimmig beschlossen, den Gesellschaftsvertrag der Gesellschaft vollständig neu zu fassen, um diesen der neuen Gesellschaftsform einer société en nom collectif, welche durch formwechselnde Umwandlung von einer société à responsabilité limitée entstanden ist, anzupassen, so dass der Gesellschaftsvertrag fortan wie folgt lautet:

I. Bezeichnung - Sitz - Dauer - Gesellschaftszweck

Art. 1. Bezeichnung. Zwischen den jetzigen Inhabern der ausgegebenen Anteile und denjenigen, die in Zukunft Gesellschafter werden, besteht eine offene Handelsgesellschaft (société en nom collectif) nach Luxemburger Recht (die Gesellschaft) unter der Bezeichnung „PALMYRA Verwaltungsgesellschaft mbH & Co. Vermietungs KG S.e.n.c.“, die durch die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, aktuelle Fassung, sowie durch die nachstehende Satzung geregelt wird.

Art. 2. Sitz. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Luxemburg. Der oder die Geschäftsführer können den Sitz der Gesellschaft durch Beschluss innerhalb der Gemeinde Luxemburg verlegen. Der Sitz der Gesellschaft kann durch Beschluss der Gesellschafter in jede andere Gemeinde im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden.

Durch Beschluss der Gesellschafter können Niederlassungen, Zweigstellen und Büros sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichtet werden.

Art. 3. Dauer - Fortführung der Gesellschaft bei Ausscheiden eines Gesellschafters.

3.1. Die Gesellschaft ist auf unbestimmte Dauer gegründet. Sie kann durch einstimmigen Beschluss der Gesellschafter aufgelöst werden.

3.2. Wünscht ein Gesellschafter, nicht mehr an der Gesellschaft beteiligt zu sein (Kündigungsrecht eines Gesellschafters), so steht jedem der übrigen Gesellschafter das Recht zu, pro rata zur Anzahl seiner Anteile im Kreise solcher Gesellschafter, welche dieses Recht auszuüben beabsichtigen, die Anteile des austretenden Gesellschafters aufzukaufen (Vorkaufsrecht eines Gesellschafters). Jede solche Übertragung benötigt die einstimmige Zustimmung aller Gesellschafter. Die Kündigung des Gesellschafters kann nur für den Schluss eines Geschäftsjahres erfolgen und muss mindestens (9) Monate vor diesem Zeitpunkt erfolgen. Die Kündigung soll, soweit als möglich erstmals erst zum 31.12.2024 möglich sein.

3.3. Übt ein Gesellschafter sein Kündigungsrecht wie in Artikel 3.2 beschrieben aus, ohne dass ein anderer Gesellschafter sein Vorkaufsrecht wie in demselben Artikel beschrieben innerhalb eines Zeitraums von einem (1) Monat ab jenem Zeitpunkt, an welchem erstgenannter Gesellschafter der Gesellschaft Bescheid gibt, dass er sein Kündigungsrecht auszuüben beabsichtigt, ausübt, so ist die Gesellschaft berechtigt, jedoch nicht verpflichtet, die Anteile dieses auszuscheidenden wünschenden Gesellschafters zu ihrem Verkehrswert zurückzukaufen, vorausgesetzt:

- (i) die Gesellschaft verfügt über ausreichende ausschüttbare Reserven; und
- (ii) das Reinvermögen der Gesellschaft fällt nicht unter den Betrag des Gesellschaftskapitals.

Der Geschäftsführerrat erstellt und legt den Gesellschaftern vor jeglichem Rückkauf von Anteilen wie in diesem Artikel beschrieben eine Zwischenbilanz vor, welche inter alia das Einhalten der Bestimmungen, welche in Artikel 3.3.(i) und Artikel 3.3.(ii) angegeben sind, bescheinigt.

Die Gesellschaft und ihre Gesellschafter sind verpflichtet, zurückgekaufte Anteile mit sofortiger Wirkung zu annullieren und in Folge dessen das Gesellschaftskapital entsprechend herabzusetzen.

3.4. Die Gesellschaft wird nicht in Folge des Ablebens, der Geschäftsunfähigkeit, der Insolvenz oder der Kündigung eines ihrer Gesellschafter aufgelöst; sie kann durch einstimmigen Beschluss der verbleibenden Gesellschafter fortgeführt werden.

Art. 4. Gesellschaftszweck. Ausschließlicher Zweck der Gesellschaft ist die langfristige Vermietung, Verwaltung und Bewirtschaftung der Immobilie „Stadttor Düsseldorf“ belegen Stadttor 1 in D-40219 Düsseldorf, Deutschland sowie die Verwaltung aller damit im Zusammenhang stehenden Immobiliengeschäfte, einschließlich der Verwaltung und Nutzung eigenen Vermögens und die Durchführung aller damit mittelbar oder unmittelbar zusammenhängenden Geschäfte.

Die Gesellschaft kann weiterhin Gesellschaften, in denen sie eine direkte oder indirekte Beteiligung hält, Bürgschaften oder Kredite gewähren oder sie auf andere Weise unterstützen.

Eine gewerbliche Tätigkeit wird die Gesellschaft nicht ausüben.

Die Gesellschaft kann alle Geschäfte kaufmännischer oder finanzieller Natur betreiben, die der Erreichung ihres Zweckes förderlich sind.

Die Gesellschafter unterliegen, soweit gesetzlich zulässig, keinem, auch nicht nachvertraglichem Wettbewerbsverbot.

II. Gesellschaftskapital - Anteile

Art. 5. Gesellschaftskapital; Kapitalkonten; Kapitalerhöhungen; Kapitalherabsetzungen.

5.1. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500), eingeteilt in fünfhundert (500) Anteile mit einem Nennwert von fünfundzwanzig Euro (EUR 25) je Anteil.

Gesellschafter sind:

- PALMYRA Verwaltungsgesellschaft mbH & Co. Vermietungs KG mit einem Anteil am Gesellschaftskapital von elftausendachthundertfünzig Euro (EUR 11.850), was einer Beteiligungsquote von 94,8 % bzw. vierhundertvierundsiebzig (474) Anteilen entspricht; und

- S-Beteiligungsgesellschaft Hessen-Thüringen mbH mit einem Anteil am Gesellschaftskapital von sechshundertfünzig Euro (EUR 650), was einer Beteiligungsquote von 5,2 % bzw. sechsundzwanzig (26) Anteilen entspricht.

5.2. Für jeden Gesellschafter wird ein Festkapitalkonto I, ein Ergebnisvortragskonto II, ein Verrechnungskonto III und ein Rücklagenkonto IV geführt.

Auf dem als Festkonto zu führenden Festkapitalkonto I werden die Pflichteinlage und etwaige förmliche Kapitalherabsetzungen verbucht.

Erfolgt in Verlustjahren eine Belastung der Gesellschafter mit Verlustanteilen, führt das nicht zur Herabsetzung der Festkapitalkonten. Vielmehr sind die Verluste auf besonderen Ergebnisvortragskonten II zu buchen. Gewinne werden bis zur Höhe des Ergebnisvortragskontos II gegengebucht, danach werden die Gewinne diesem Konto zugeschrieben.

Auf dem Verrechnungskonto III werden Ausschüttungen von Gewinnen gebucht.

Für gesamthänderisch gebundene Rücklagen, über deren Bildung die Gesellschafterversammlung beschließt, wird für jeden Gesellschafter ein Rücklagenkonto IV gebildet.

Die Gesellschafterkonten sind im Haben und im Soll nicht verzinslich.

5.3. Eine Kapitalerhöhung oder Kapitalherabsetzung kann nur mit qualifizierter Mehrheit gemäß Art. 15.4. beschlossen werden. Kein Gesellschafter ist verpflichtet, sich an einer Kapitalerhöhung zu beteiligen. Alle Gesellschafter sind jedoch verpflichtet, an der handelsregistergerichtlichen Abwicklung einer wirksam beschlossenen Kapitalerhöhung mitzuwirken, auch wenn dies zu einer Veränderung ihrer Beteiligungsquote führt.

Art. 6. Übertragbarkeit der Anteile.

6.1. Die Übertragung von Anteilen sowohl an Nichtgesellschafter als auch zwischen Gesellschaftern unterliegt dem einstimmigen Einverständnis aller Gesellschafter. Eine Übertragung von Anteilen ist bis einschließlich zum 31.12.2019 ausgeschlossen.

6.2. Die Anteile sind unteilbar gegenüber der Gesellschaft, welche nur einen einzigen Inhaber je Anteil anerkennt.

6.3. Im Falle einer Übertragung der Anteile eines Gesellschafter im Rahmen einer Auflösung/Liquidation mit universeller Vermögensübertragung oder einer ähnlichen Prozedur wird die Gesellschaft nicht aufgrund dessen aufgelöst, sondern wird, sofern alle Gesellschafter, einschließlich des Rechtsnachfolgers des übertragenden ehemaligen Gesellschafter, ihr Einverständnis dazu geben, zwischen allen bestehenden Gesellschaftern sowie dem Rechtsnachfolger als neuem Gesellschafter weitergeführt.

Art. 7. Interne Ausgleichsansprüche. Gesellschafter haften im Innenverhältnis untereinander nur in Höhe ihrer jeweiligen Beteiligungsquoten und können dementsprechend bei einer darüber hinausgehenden Inanspruchnahme durch Dritte Ausgleichsansprüche gegen die jeweiligen anderen Gesellschafter geltend machen.

III. Geschäftsführung

Art. 8. Bestellung und Abberufung von Geschäftsführern. Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer verwaltet, welche(r) durch die Versammlung der Gesellschafter auf bestimmte oder unbestimmte Dauer bestellt wird/werden. Die Geschäftsführer müssen nicht Gesellschafter sein.

Juristische Personen können als Geschäftsführer bestimmt werden, müssen jedoch eine natürliche Person, welche wie ein Geschäftsführer haftet, als ständigen Vertreter bestimmen.

Die Gesellschafter können beschließen, Geschäftsführer aus zwei verschiedenen Klassen, d.h. einen oder mehrere Klasse A Geschäftsführer und einen oder mehrere Klasse B Geschäftsführer, zu bestellen.

Die Geschäftsführer können von der Versammlung der Gesellschafter jederzeit und ohne Angabe von Gründen abberufen werden.

Art. 9. Befugnisse; Zustimmungsvorhalte seitens der Versammlung der Gesellschafter.

9.1. Sämtliche Befugnisse, welche nicht ausdrücklich per Gesetz oder durch die Satzung dem/den Gesellschafter(n) vorbehalten sind, fallen in den Zuständigkeitsbereich der Geschäftsführung, welcher die Befugnisse zustehen, jegliche Handlungen und Tätigkeiten auszuführen und zu genehmigen, die mit dem Gesellschaftszweck im Einklang sind.

9.2. Die Geschäftsführung kann besondere und eingeschränkte Vollmachten für bestimmte Angelegenheiten an einen oder mehrere Handlungsbevollmächtigte übertragen.

9.3. Die Geschäftsführer haben ihre Pflichten mit der Sorgfalt eines ordentlichen Geschäftsmannes zu erfüllen.

9.4. Die Geschäftsführer sind von etwaigen Verboten einer Mehrfachvertretung und eines Selbstkontrahierens wie auch einem etwaigen, auch nachvertraglichen Wettbewerbsverbot befreit.

9.5. Zur Vornahme von Handlungen und Tätigkeiten, die außerhalb des Rahmens der täglichen Geschäftsführung liegen, bedürfen die Geschäftsführer der vorherigen Zustimmung der Gesellschafter. Handlungen und Tätigkeiten, die schon vor dem Beitritt der Gesellschafter abgeschlossen wurden, stimmen die Gesellschafter mit ihrem Beitritt zur Gesellschaft jeweils zu.

9.6. Folgende Handlungen und Tätigkeiten bedürfen der vorherigen einstimmigen Zustimmung aller Gesellschafter:

- Erwerb, Verpfändung und Verzicht von und auf Grundstücke und grundstücksgleiche Rechte oder Beteiligung an Gesellschaften;
- Bildung einer Rücklage aus dem handelsrechtlichen Jahresüberschuss eines Geschäftsjahres;
- Abänderung der Satzung;
- Übertragung von Anteilen sowohl an Nichtgesellschafter als auch zwischen Gesellschaftern nach Art. 3.2 und Art. 6.1.;
- Errichtung von Büros, Zweigstellen, Niederlassungen nach Art. 2. Satz 4;
- Änderung der Nationalität der Gesellschaft nach Art. 15.6.;
- Auflösung der Gesellschaft (vgl. Art. 3 Satz 2 und Art. 21.);
- Alle Geschäfte in Zusammenhang mit der Vermietung der nicht durch die Gesellschaft an Dauermieter vermieteten Stellplätze im Parkhaus des Stadttor Düsseldorf an den Betreiber LOMBARDO Verwaltungsgesellschaft mbH, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach deutschem Recht, mit Geschäftsanschrift in der Wolfratshauer Straße 49, 82049 Pullach, Deutschland, eingetragen im Handelsregister B des Amtsgerichts München unter der Nummer HRB 172110 (LOMBARDO GmbH).

9.7. Folgende Handlungen und Tätigkeiten bedürfen der vorherigen Zustimmung der in Art. 15.4. geregelten qualifizierten Mehrheit der Gesellschafter:

- Veräußerung und Belastung von Grundstücken und grundstücksgleichen Rechten
- Änderung, Kündigung oder Beendigung oder Neuabschluss von Darlehensverträgen; der Abschluss einer Anschlussfinanzierung für eine Immobilienfinanzierung gilt auch als neue Kreditaufnahme. Der Darlehensvertrag mit der Deutschen Hypothekenbank (Actien-Gesellschaft, Hannover, Deutschland (Langfristfinanzierung) vom 31. Mai 2013 in Höhe von insgesamt bis zu 66.800.000 Euro (in Worten: Sechsendsechzig Millionen und achthunderttausend Euro) zum Zwecke der Umfinanzierung des Erwerbs der Immobilie „Stadttor Düsseldorf“ ist hiermit genehmigt;
- Eingehung von Bürgschafts- und Garantieverpflichtungen, Schuldbeitritten, Patronatserklärungen oder ähnlichen Haftungsverhältnissen;
- der Neuabschluss und die Kündigung oder Beendigung von Mietverträgen durch die Objektgesellschaft soweit mehr als dreißig (30) % der vermieteten Flächen betroffen sind;
- die Genehmigung von Modernisierungs-, Renovierungs- oder Sanierungskosten (Instandhaltungs- und Instandsetzungskosten) sowie etwaige Anschluss- und Neuvermietungskosten die im Einzelfall den Betrag von 3.000.000 Euro (in Worten: Euro drei Millionen) übersteigen. Für entsprechende Kosten im Zusammenhang mit der Vermietung der künftig freiwerdenden Mietfläche Büro 17. Obergeschoss Turm Ost und Büro Attikageschosse 18 bis 20. Obergeschoss des Bestandsmieters The Boston Consulting Group GmbH im Stadttor Düsseldorf, die den Betrag von 3.000.000 Euro übersteigen könnten, wird hiermit die Genehmigung erteilt;
- Abschluss von Anstellungsverträgen mit Geschäftsführern;
- Verlegung des Sitzes der Gesellschaft nach Art. 2.

9.8. In Not- und Eilfällen hat jeder Geschäftsführer das vorübergehende und ausschließlich zur Abwendung imminenter Gefahr ausübbares Recht, unaufschiebbare Handlungen und Tätigkeiten, die über den gewöhnlichen Geschäftsbetrieb der Gesellschaft hinausgehen, auch ohne vorherige Zustimmung der Versammlung der Gesellschafter vorzunehmen. Hat ein Geschäftsführer hiervon Gebrauch gemacht, so hat er, soweit die Zustimmung der Versammlung der Gesellschafter erforderlich wäre, die Gesellschafter unverzüglich zu unterrichten.

Art. 10. Vertretung. Die Gesellschaft wird gegenüber Dritten in allen Angelegenheiten durch die gemeinschaftliche Unterschrift zweier Geschäftsführer und, wenn die Gesellschafter verschiedene Geschäftsführerklassen, namentlich Klasse A und Klasse B Geschäftsführer, ernannt haben, durch die gemeinschaftliche Unterschrift eines Klasse A Geschäfts-

führers und eines Klasse B Geschäftsführers vertreten und gebunden (Gesamtvertretung). Eine Einzelvertretungsbefugnis einzelner Geschäftsführer besteht ausdrücklich nur in Not- und Eilfällen nach Art. 9.8.

Die Gesellschaft wird ebenfalls gegenüber Dritten durch die Unterzeichnung der durch die Geschäftsführung mit Spezialvollmachten ausgestatteten Personen gebunden.

Eine Vertretung der Gesellschaft durch ihre Gesellschafter ist ausgeschlossen.

Art. 11. Ausübung der Geschäftsführung. Sind mehrere Geschäftsführer vorhanden, so wird die Gesellschaft durch die gesamte Geschäftsführung geleitet (Geschäftsführerrat), welche aus dem Kreise ihrer Mitglieder einen Vorsitzenden und gegebenenfalls einen stellvertretenden Vorsitzenden auserwählen kann. Sie kann außerdem einen Sekretär auserwählen, welcher nicht Geschäftsführer sein muss, und welcher für die Führung der Protokolle der Geschäftsführungssitzungen verantwortlich ist.

Die Geschäftsführung wird durch den Vorsitzenden oder durch zwei ihrer Mitglieder an dem im Einberufungsschreiben genannten Ort, ausschließlich in Luxemburg, einberufen. Der Vorsitzende nimmt den Vorsitz bei allen Sitzungen der Geschäftsführung ein. In seiner Abwesenheit kann die Geschäftsführung mit Mehrheitsbeschluss der Anwesenden ein anderes Mitglied der Geschäftsführung zum Vorsitzenden pro tempore ernennen.

Jedes Mitglied der Geschäftsführung erhält mindestens vierundzwanzig (24) Stunden vor dem für die Sitzung vorgesehenen Zeitpunkt ein Einberufungsschreiben, außer in dringlichen Fällen, wobei die Art und die Gründe dieser Dringlichkeit im Einberufungsschreiben angegeben werden müssen. Kein Einberufungsschreiben ist erforderlich, wenn jedes Geschäftsführungsmitglied schriftlich, durch Telefax, E-Mail oder durch ein vergleichbares Kommunikationsmittel auf das Einberufungsschreiben verzichtet. Ein gesondertes Einberufungsschreiben ist für Geschäftsführungssitzungen nicht erforderlich, wenn Zeit und Ort der Sitzung in einem vorangehenden Geschäftsführungsbeschluss festgesetzt wurden.

Jeder Geschäftsführer kann sich in den Sitzungen der Geschäftsführung durch einen anderen Geschäftsführer mittels einer schriftlich, durch Telefax oder E-Mail erteilten Vollmacht vertreten lassen. Ein Geschäftsführer kann mehrere andere Geschäftsführer vertreten.

Jeder Geschäftsführer kann an der Sitzung durch Telefon- oder Videokonferenzschaltung oder durch ein anderes geeignetes Kommunikationsmittel teilnehmen, wenn den an der Sitzung teilnehmenden Personen die Verständigung untereinander ermöglicht ist. Die in dieser Weise erfolgte Teilnahme an einer Sitzung entspricht der persönlichen Teilnahme an dieser Sitzung.

Die Geschäftsführung ist nur beschlussfähig, wenn zumindest die Mehrheit der Geschäftsführer anwesend oder vertreten ist. Beschlüsse der Geschäftsführung werden mit einfacher Stimmenmehrheit der auf der jeweiligen Sitzung anwesenden oder vertretenen Geschäftsführer gefasst; haben die Gesellschafter Geschäftsführer verschiedener Klassen, namentlich Klasse A und Klasse B Geschäftsführer, bestellt, so benötigen Beschlüsse der Geschäftsführung die Zustimmung mindestens eines Klasse A und eines Klasse B Geschäftsführers.

Einstimmige Beschlüsse der Geschäftsführung können auch in Form von Rundschreiben gefasst werden, die schriftlich, durch Telefax, E-Mail oder durch andere Kommunikationsmittel gefasst werden. Die Gesamtheit der Unterlagen bildet das Protokoll, das als Nachweis der Beschlussfassung gilt.

Art. 12. Informations- und Kontrollrecht der Gesellschafter. Ein Gesellschafter kann sich, auch wenn er von der Geschäftsführung ausgeschlossen ist, von den Angelegenheiten der Gesellschaft persönlich unterrichten, die Handelsbücher und die Papiere der Gesellschaft am Sitz der Gesellschaft einsehen. Jeder Gesellschafter ist berechtigt, die abschriftliche Mitteilung des Jahresabschlusses der Gesellschaft zu verlangen und dessen Richtigkeit unter Einsicht der Bücher und Papiere zu prüfen (Informations- und Kontrollrecht der Gesellschafter).

Art. 13. Sitzungsprotokolle. Die Protokolle aller Sitzungen der Geschäftsführung werden vom Vorsitzenden oder, in seiner Abwesenheit, vom stellvertretenden Vorsitzenden oder von zwei Geschäftsführern unterzeichnet. Die Kopien oder Auszüge der Protokolle, die vor Gericht oder anderweitig vorgelegt werden sollen, werden vom Vorsitzenden oder von zwei Geschäftsführern oder von einer durch die Geschäftsführung zu diesem Zweck bestellten Person unterzeichnet.

Art. 14. Haftung der Geschäftsführer. Die Geschäftsführer sind aufgrund ihres Amtes nicht persönlich haftbar für Verbindlichkeiten, die sie im Namen der Gesellschaft wirksam eingegangen sind, vorausgesetzt, dass solche Verbindlichkeiten in Übereinstimmung mit den Bestimmungen der Satzung sowie den gesetzlichen Vorschriften stehen.

Sie haften der Gesellschaft und den Gesellschaftern gegenüber nur bei Vorsatz und grober Fahrlässigkeit.

IV. Versammlung der Gesellschafter

Art. 15. Stimmrechte.

15.1. Jeder Anteil gewährt seinem Inhaber eine Stimme.

15.2. Beschlüsse der Gesellschafter sind nur wirksam, wenn sie von Gesellschaftern, welche mindestens die Hälfte des Gesellschaftskapitals vertreten, gefasst werden (Beschlussfähigkeit). Sollte diese Voraussetzung nicht erfüllt sein, wird die Versammlung innerhalb von einer Woche von neuem mit derselben Tagesordnung und für denselben Ort einberufen und kann unabhängig von der Anzahl der vertretenen Gesellschaftsanteile wirksam beschließen, jedoch lediglich über die in der Tagesordnung der beschlussunfähigen ersten Gesellschaftsversammlung enthaltenen Beschlussgegenstände.

15.3. Alle Beschlüsse der Gesellschafter werden, soweit das Gesetz oder der Gesellschaftsvertrag nicht eine andere Mehrheit vorsehen, mit der Mehrheit der abgegebenen Stimmen gefasst (Mehrheitsentscheidungen).

15.4. Soweit der Gesellschaftsvertrag eine qualifizierte Mehrheit vorsieht, besteht diese aus mindestens fünfundsiebzig (75) Prozent des Gesellschaftskapitals (qualifizierte Mehrheit). Stimmenthaltungen gelten jeweils als nicht abgegebene Stimmen.

15.5. Für alle Geschäfte in Zusammenhang mit der Vermietung der nicht durch die Gesellschaft an Dauermieter vermieteten Stellplätze im Parkhaus des Stadttor Düsseldorf an den Betreiber LOMBARDO GmbH ist die einstimmige Zustimmung aller Gesellschafter erforderlich.

15.6. Die Abänderung der Satzung kann nur einstimmig beschlossen werden.

15.7. Jede Änderung der Nationalität der Gesellschaft erfordert die einstimmige Zustimmung aller Gesellschafter.

Art. 16. Verfahren. Die Gesellschafter können jederzeit durch jeden Geschäftsführer einzeln zur Versammlung einberufen werden.

Die jährliche ordentliche Versammlung der Gesellschafter kommt innerhalb von sechs (6) Monaten nach dem Ende des Geschäftsjahres zusammen. Sie ist berufen insbesondere die Jahresabschlüsse festzustellen, über den Jahresabschlussbericht der Geschäftsführung zu beschließen und den Geschäftsführern und Rechnungsprüfern bzw. Wirtschaftsprüfern Entlastung zu erteilen oder zu verweigern.

Eine schriftliche Bekanntmachung einer jeden Versammlung geht allen Gesellschaftern spätestens acht (8) Tage im Voraus zu, es sei denn es liegt ein Notfall vor, dessen Art und Umstand sodann in der Bekanntmachung darzulegen sind. Die Versammlung findet an dem in der Bekanntmachung genannten Ort und der dort genannten Zeit statt.

Die Versammlung kann ohne vorherige Bekanntmachung abgehalten werden, wenn alle anwesenden oder vertretenen Gesellschafter erklären, dass ihnen die Tagesordnung bekannt ist und sie sich selbst als ordnungsgemäß einberufen betrachten.

Ein Gesellschafter kann einer anderen Person, bei welcher es sich nicht um einen Gesellschafter handeln muss, eine schriftliche Vollmacht erteilen, um von dieser bei der Versammlung vertreten zu werden.

Gesellschafterbeschlüsse können schriftlich gefasst werden. In diesem Fall übersendet die Geschäftsführung den Inhalt der Beschlüsse an alle Gesellschafter. Die Gesellschafter müssen schriftlich wählen und der Gesellschaft innerhalb der von der Geschäftsführung festgesetzten Frist ihre Stimme zurücksenden. Jeder Geschäftsführer ist zur Feststellung der Zahl der abgegebenen Stimmen berechtigt.

Schriftliche Gesellschafterbeschlüsse werden mit den oben genannten Mehrheiten gefasst und tragen das Datum der letzten Unterschrift, welche vor dem Auslaufen der von der Geschäftsführung gesetzten Frist eingeht.

V. Geschäftsjahr - Jahresabschluss - Gewinnverteilung

Art. 17. Geschäftsjahr. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am ersten (1.) Januar eines jeden Jahres und endet am einunddreißigsten (31.) Dezember desselben Jahres.

Art. 18. Jahresabschluss. Die Geschäftsführer erstellen innerhalb von sechs (6) Monaten nach Ablauf des Geschäftsjahres auf den einunddreißigsten (31.) Dezember eines jeden Jahres als Stichtag den Geschäftsbericht und den Jahresabschluss, der die Bilanz, die Gewinn- und Verlustrechnung sowie den Anhang umfasst.

Art. 19. Gewinnverteilung. Die Gesellschafter bestimmen über die Verwendung des Gewinns der Gesellschaft durch Beschluss. Falls die Aufteilung des Gewinns beschlossen wird, wird der Gewinn unter den Gesellschaftern im Verhältnis zu den von ihnen gehaltenen Anteilen am Kapital aufgeteilt. Für jeden Gesellschafter werden Kapitalkonten gemäß Art. 5.2 geführt.

Etwaige Ausgleichsverpflichtungen wie nach Art. 7. sind aufzurechnen. Ein einseitiges Entnahmerecht eines Gesellschafters vor oder ohne Beschluss der Gesellschafter besteht nicht.

Art. 20. Auszahlungen.

20.1. Auszahlungen an die Gesellschafter erfolgen nach Bildung einer angemessenen Liquiditätsreserve nach Maßgabe des Art. 19 nach der Beteiligungsquote (Art. 5.1) und können unabhängig davon erfolgen, ob die Gesellschaft Gewinne erzielt.

20.2. Die Geschäftsführer legen unter Berücksichtigung der Liquiditätssituation der Gesellschaft die Höhe der im Geschäftsjahr angemessenen Liquiditätsreserve fest.

20.3. Die Geschäftsführer sind berechtigt, auszahlungsfähige Liquiditätsüberschüsse auch unterjährig auszuzahlen; Liquiditätsüberschüsse sollen im Dezember ausgezahlt werden.

20.4. Die Gesellschafter können beschließen, dass die Auszahlungen ganz oder teilweise monatlich erfolgen.

VI. Auflösung - Liquidation

Art. 21. Liquidation. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch die Geschäftsführer im Amt oder durch einen oder mehrere Liquidationsverwalter durchgeführt, die natürliche oder juristische Personen sind und die durch die Versammlung der Gesellschafter unter Festlegung ihrer Aufgaben und Vergütung ernannt werden. Der

Überschuss, der aus der Verwertung der Aktiva und Begleichung der Forderungen der Gesellschaft hervorgeht, wird unter den Gesellschaftern im Verhältnis zu den von ihnen gehaltenen Anteilen am Kapital aufgeteilt.

Die Auflösung der Gesellschaft kann durch einstimmigen Beschluss aller Gesellschafter beschlossen werden. Insbesondere kann die Auflösung durch einstimmigen Beschluss beschlossen werden, wenn die Immobilie „Stadttor Düsseldorf“ nicht mehr Eigentum der Gesellschaft ist.

VII. Schlussbestimmungen

Art. 22. Schlussbestimmungen.

22.1. Alle das Gesellschaftsverhältnis betreffenden Vereinbarungen der Gesellschafter untereinander und mit der Gesellschaft bedürfen zu ihrer Wirksamkeit der Schriftform, soweit nicht im Gesetz gerichtliche oder notarielle Beurkundung vorgeschrieben ist. Dies gilt auch für die Änderung oder Aufhebung dieser Schriftformklausel selbst. Die Schriftform wird auch durch telekommunikative Übermittlung (u. a. Telefax, E-Mail) gewahrt. Auch eine von dem Gesellschaftsvertrag abweichende lang andauernde Übung hat keine Änderung des Gesellschaftsvertrags zur Folge und begründet keine über den Gesellschaftsvertrag hinausgehenden Rechte der Gesellschaft, einzelner Gesellschafter oder der Geschäftsführung.

22.2. Sollten Regelungen dieses Vertrags oder künftig in ihn aufgenommene Regelungen ganz oder teilweise nicht rechtswirksam oder nicht durchführbar sein oder ihre Rechtswirksamkeit oder Durchführbarkeit später verlieren, so wird hierdurch die Gültigkeit der übrigen Bestimmungen des Vertrags nicht berührt. Das Gleiche gilt, soweit sich herausstellen sollte, dass der Vertrag eine Regelungslücke enthält. Anstelle der unwirksamen oder undurchführbaren Bestimmungen oder zur Ausfüllung der Lücke soll eine angemessene Regelung gelten, die in rechtlich zulässiger Weise dem am nächsten kommt, was die Gesellschafter gewollt haben oder nach dem Sinn und Zweck des Vertrags gewollt hätten, sofern sie bei Abschluss dieses Vertrags oder bei der späteren Aufnahme einer Bestimmung den Punkt bedacht hätten. Dies gilt auch dann, wenn die Unwirksamkeit einer Regelung etwa auf einem in diesem Vertrag vorgesehenen Umfang der Leistung oder Zeit (Frist oder Termin) beruht. In solchen Fällen tritt ein dem Gewollten möglichst nahekommendes rechtlich zulässiges Maß der Leistung oder Zeit (Frist oder Termin) an die Stelle des Vereinbarten. Die Vertragspartner verpflichten sich, an erforderlichen Klärungen des vertraglich Vereinbarten im Sinne einer Sicherung der durch diesen Vertrag vereinbarten Ziele und Zwecke nach Treu und Glauben mitzuwirken.

22.3. Erfüllungsort ist der Sitz der Gesellschaft.

22.4. Gerichtsstand ist, soweit gesetzlich zulässig, die Gemeinde von Luxemburg.

Fünfter Beschluss

Die Gesellschafter haben einstimmig beschlossen, dass unbeschadet der Vorschriften des Art. 5.2 der Statuten in ihrer neugefassten Fassung Emissions-Agios und ähnliche Agios (einschliesslich aber nicht beschränkt auf Einzahlungen in das Konto 115 des Luxemburger standardisierten Kontenplans), die vor der Umwandlung der gesetzlichen Form der Gesellschaft von einer privaten Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach luxemburgischem Recht (société à responsabilité limitée) in eine offene Handelsgesellschaft nach luxemburgischem Recht (société en nom collectif) an die Stammanteile der Gesellschaft gekoppelt waren, fortan an die Anteile der société en nom collectif gemäß Art. 5.1 der Statuten gekoppelt bleiben und dem Gesellschafter oder den Gesellschaftern zustehen, welche die Allokationen von Emissions-Agios und ähnlichen Agios in die société à responsabilité limitée vorgenommen haben.

Die Tagesordnung ist erschöpft und die Versammlung wird geschlossen.

Worüber die vorliegende Urkunde erstellt wurde, in Echternach, am eingangs dieser Urkunde bezeichneten Tag des 31. Dezember 2013.

Nachdem der Notar diese Urkunde laut vorlas, wurde sie von ihm und dem/den Stellvertreter(n) der erschienenen Parteien unterschrieben.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 2 janvier 2014. Relation: ECH/2014/26. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, den 8. Januar 2014.

Référence de publication: 2014005635/365.

(140005515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2014.

Carpathian Cable Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.325.000,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 104.285.

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales conclu en date en date du 16 septembre 2013, que la société AEF Holding S.à r.l., ayant son siège social au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 101.687, a cédé à la société AE Capital Limited, une société valablement constituée conformément aux lois des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Tropic Isle Building, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, inscrite au Registry of Corporate Affairs sous le numéro 450004, cinquante trois mille parts sociales de la Société, soit la totalité des parts sociales de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014013596/15.

(140016342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2014.

EBG Service S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1453 Luxembourg, 6, route d'Echternach.

R.C.S. Luxembourg B 49.970.

L'an deux mille quatorze, le treize janvier.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire, de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, s'est tenue

une assemblée générale de la société à responsabilité limitée EBG SERVICE S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 6, route d'Echternach, L-1453 Luxembourg, constituée suivant un acte reçu de Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg, Grand Duché de Luxembourg du 12 janvier 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») du 3 mai 1995 numéro 197 et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 49970.

Les statuts de la Société ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois par acte de Me Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, du 12 octobre 2011, publié au Mémorial du 23 novembre 2011 numéro 2823.

L'assemblée a été présidée par Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président a nommé comme secrétaire Madame Monique DRAUTH, salariée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit à la fonction de scrutateur Maître Georges WIRTZ, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les comparants ont déclaré et requis le notaire d'acter que:

1. Il ressort d'une liste de présence que toutes les parts sociales émises dans la Société étaient dûment représentées à la présente assemblée générale.

La liste de présence, signée par le mandataires des associés représentés et par les membres du bureau, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

2. Les associés représentés ont déclaré avoir eu connaissance préalable de l'ordre du jour de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour, de sorte qu'aucune obligation de justification de l'accomplissement des formalités de convocation ne soit nécessaire.

3. Le point sur lequel une résolution doit être prise est le suivant:

Ordre du jour

1. Modification et refonte intégrale des statuts de la Société.

2. La nomination de gérants.

Les résolutions suivantes ont été adoptées.

Première résolution

L'assemblée a décidé à l'unanimité de modifier et de procéder à la refonte intégrale des statuts de la Société afin de leur donner la teneur suivante:

Titre I^{er} . - Dénomination - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er} . Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "EBG Service S.à r.l." (ci-après la "Société") régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts, (les "Statuts").

Art. 2. L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes les entreprises, sociétés luxembourgeoises et étrangères et toute autre forme d'investissement, l'acquisition par achat, la souscription ou toute autre manière, ainsi que le transfert par la vente, l'échange, ou d'une autre manière, de titres de toutes sortes ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille ainsi que l'acquisition de biens immobiliers aussi bien au Luxembourg qu'à l'étranger.

La Société a également pour objet la vente d'appareils et d'accessoires électriques, électroniques, électro-ménager ainsi que les travaux de manutention et de réparation concernant leur mise et remise en état au Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle peut s'intéresser par toutes voies, dans toutes les affaires d'entreprises ou société ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise.

La Société a encore pour objet, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, toute opération généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à la création, l'acquisition de biens meubles et immeubles, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, principalement liée au secteur de l'immobilier, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet.

Elle peut en outre accorder aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, tous concours ou toutes assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale.

Elle pourra emprunter avec ou sans garantie, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution personnelle et/ou réelle, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers, sous réserve des dispositions légales afférentes.

En général, la Société pourra faire toutes autres transactions commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou à tout autre objet social similaire ou susceptible d'en favoriser l'exploitation et le développement.

Art. 3. La durée de la Société est illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, intégralement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaire de la Société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 8. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment et sans justification par l'assemblée générale des associés ou par l'associé unique qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Vis-à-vis des tiers et dans le cadre de la gestion journalière, la Société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance, par la seule signature d'un seul gérant, en cas de pluralité, en fonction du pouvoir de signature décidé par l'assemblées des associés ou par la seule signature s'il n'y a qu'un seul gérant, dont il figure obligatoirement la signature du gérant technique.

Art. 9. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux Statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 11. Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Art. 14. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 15. Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 18. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 19. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les Statuts.

Deuxième résolution

L'assemblée a décidé à l'unanimité de nommer pour une durée indéterminée les deux gérants suivants:

- Madame Fabienne Danielle Théo LARONDELLE, née le 19 juin 1967 à Malmedy, Belgique, demeurant à L-1453 Luxembourg, 6, route d'Echternach, comme gérante technique pour l'activité commerciale de la Société; et
- Monsieur Joël Serge Claire GONAY, né le 17 mai 1966 à Malmedy, Belgique, demeurant à L-4960 Bellevaux, 12A, Warche, Belgique, comme gérant technique pour l'activité de mise et remise en état, maintenance et réparation.

L'assemblée autorise Madame Fabienne Danielle Théo LARONDELLE à engager la Société vis à vis des tiers par sa seule signature en toutes circonstances à part pour ce qui concerne les aspects techniques, où la signature conjointe de Monsieur Joël Serge Claire GONEY sera également requise.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, à environ mille deux cents euros (1.200.-EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires des comparantes, ès qualités qu'ils agissent, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Nezar, Drauth, Wirtz, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 13 janvier 2013. Relation: LAC/2014/1641. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Carole Frising.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 22 janvier 2014.

Référence de publication: 2014012971/147.

(140014928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2014.

IZD-Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 150.063.

Auszug aus dem schriftlichen Gesellschafterbeschluss der Gesellschaft vom 15. Januar 2014

Aufgrund eines Gesellschafterbeschlusses der Gesellschaft vom 15. Januar 2014 haben sich folgende Änderungen in der Geschäftsführung der Gesellschaft ergeben:

- Herr Achim Mattes, geboren am 29. April 1978 in Trier (Deutschland), wurde mit sofortiger Wirkung abberufen.
- Herr Timo Jäger, geboren am 27. April 1981 in Heidelberg (Deutschland), geschäftlich ansässig in 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg wurde mit Wirkung zum 15. Januar 2014 als gemeinschaftlich vertretungsbefugter Geschäftsführer der Gesellschaft auf unbestimmte Zeit bestellt.

Référence de publication: 2014013911/15.

(140016451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2014.

Med Europe S.A., Société Anonyme,

(anc. Euromaxilift International S.à r.l.).

Siège social: L-2529 Howald, 45, rue des Scillas.

R.C.S. Luxembourg B 87.405.

L'an deux mille quatorze, le huit janvier.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

EURO INVEST, société à responsabilité limitée existant et gouvernée par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-2529 Howald, 45 rue des Scillas, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 159.698

ici représentée par Madame Laure SINESI, employée, ayant son adresse professionnelle à Howald, 45, rue des Scillas, en vertu d'une procuration lui délivrée, laquelle après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes.

Laquelle comparante déclare et requiert, par sa mandataire, le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée "EUROMAXILIFT INTERNATIONAL S.à r.l.", avec siège social à L-8057 Bertrange, 13-15, Rue du Chemin de Fer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 87.405 a été constituée suivant acte reçu par Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 16 mai 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1142 du 29 juillet 2002.

Les statuts ont été modifiés:

- suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 novembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1 du 2 janvier 2007.

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 29 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 905 du 5 mai 2011.

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 3 mars 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1235 du 8 juin 2011.

- Que le capital social est fixé à quarante mille euros (40.000,- EUR), représenté par quatre cents (400) parts sociales d'une valeur nominale cent euros (100,- EUR) chacune.

- Que la comparante est la seule et unique associée de ladite société et qu'elle a pris, en assemblée générale extraordinaire, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transformer la Société en une société anonyme avec effet au 1^{er} janvier 2014, sans changement de sa personnalité juridique, sur la base du rapport du réviseur d'entreprises sur la situation active et passive de la Société, conformément aux articles 26-1 et 31-1 de la loi modifiée du 10 août 1915; le capital et les réserves demeurent intacts ainsi que tous les éléments de l'actif et du passif, les amortissements, les moins-values et les plus-values, la société anonyme continuera les écritures et la comptabilité tenues par la société à responsabilité limitée-

Rapport du réviseur d'entreprises

Cette transformation en société anonyme fait l'objet d'un rapport établi par le réviseur d'entreprises indépendant, la société à responsabilité limitée INTERAUDIT, ayant son siège social à L-2529 Howald, 37 rue des Scillas, sous la signature de Monsieur Edward KOSTKA réviseur d'entreprises, conformément aux stipulations de l'article 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales et qui conclut de la manière suivante:

"Conclusion

Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la transformation de la société de Société à responsabilité limitée en Société Anonyme et sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.

Howald, le 24 décembre 2013."

Ledit rapport, signé "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Deuxième résolution

L'assemblée générale déclare que les 400 (quatre cents) parts sociales existantes d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune sont échangées contre 400 (quatre cents) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune entièrement libérées.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide:

- de changer la dénomination sociale de la Société en «MED EUROPE S.A.»;
- de transférer l'adresse du siège social de la Société vers L-2529 Howald, 45 rue des Scillas;
- changer l'objet social de la Société tel que repris dans l'article 3 des nouveaux statuts;
- de procéder à une refonte complète des statuts de la Société pour les mettre en concordance avec ce qui précède et pour les adapter aux dispositions réglementant les sociétés anonymes et les arrêter comme suit:

Titre I^{er} . Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Il existe une société anonyme sous la dénomination de «MED EUROPE S.A.» (ci-après la «Société»), régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, en particulier par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, et par les présents statuts.

Art. 2. Le siège de la Société est établi dans la commune de Hesperange. Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du Conseil d'Administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La Société a pour objet tant au Luxembourg qu'à l'étranger:

- l'exploitation d'une entreprise d'import-export de toutes marchandises excepté celles prohibées par la loi;
- l'achat, la vente, la location et l'importation de bateaux, ainsi que tous produits accessoires liés directement ou indirectement à l'activité nautique, avec éventuellement la gestion de projet de construction de bateaux sous-traitée;
- l'achat, la vente, la location et l'importation de voitures, ainsi que tous produits accessoires liés directement ou indirectement à l'activité automobile;
- de faciliter la pratique du sport automobile par tous moyens, notamment par l'achat, la vente, la location et l'importation de voitures de courses, la participation à la préparation de voitures, l'achat de produits, pièces et accessoires, le recours à une écurie de course et s'intéresser à toutes autres actions en relation avec la pratique du sport automobile;
- toutes aides financières de sponsoring et de participation à des événements, séminaires, salons ou toutes actions liées à l'activité nautique et automobile;

- la réalisation de tous travaux de manutention et de levage par engins industriels;
- l'achat, la location et la vente d'engins de manutention et de levage;
- toutes recherches, études, analyses et conseils, d'ordre technique et économique, de toutes opérations de conceptions de chantiers et de programmes de développement;
- la fourniture d'assistance technique et commerciale au suivi des programmes et au négoce;
- la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises commerciales, industrielles, financières, ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, et peut leur prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties, des avances ou de toutes autres manières.

Elle a en outre pour objet l'acquisition par achat, par voie de participation, d'apport, de prise ferme ou d'option, d'achat de négociation, de souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets, brevets et licences et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société pourra procéder à l'émission d'obligations, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

De plus, la Société peut, dans le cadre de la gestion et mise en valeur de son propre patrimoine immobilier, effectuer à titre accessoire des opérations d'acquisition et de vente d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Art. 4. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 40.000.- (quarante mille euros) représenté par 400 (quatre cents) actions de EUR 100.- (Cent euros) chacune, entièrement libérées.

Les actions de la Société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur au gré de l'actionnaire.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les actions entre ses seules mains, la Société est une société anonyme unipersonnelle au sens de la loi du 25 août 2006 concernant la société européenne (SE), la société anonyme à directoire et conseil de surveillance et la société anonyme unipersonnelle. Lorsque la Société ne comporte qu'une seule personne, celle-ci est dénommée «associée unique». La Société peut avoir un associé unique lors de sa constitution, ainsi que par réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'associé unique n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Titre III. Administration

Art. 6. La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un associé unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre dénommé administrateur unique jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la Société.

Art. 7. Le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres un président et, le cas échéant, un vice-président. En cas d'empêchement de l'un et de l'autre, ils sont remplacés par l'administrateur le plus âgé.

Le Conseil d'Administration se réunit sur la convocation du président, ou en cas d'empêchement de celui-ci, du vice-président, ou à leur défaut, de l'administrateur le plus âgé, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Lorsque le conseil d'administration est limité à un administrateur unique, cet article n'est pas d'application.

Art. 8. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. De plus, il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La Société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature d'un administrateur-délégué ou par la signature de l'administrateur unique, sans préjudice des décisions à pren-

dre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le Conseil d'Administration en vertu des dispositions de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la Société par le Conseil d'Administration, poursuites et diligences de son président, d'un administrateur délégué à ces fins ou de l'administrateur unique.

Titre IV. Surveillance

Art. 12. La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Dans le cas où la Société dépasserait deux des trois critères de l'article 35 de la loi modifiée du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, l'institution du commissaire aux comptes sera supprimée et un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, choisis parmi les membres de l'institut des réviseurs d'entreprises, seront désignés par l'assemblée générale, qui fixera la durée de leur mandat qui ne pourra pas excéder six années.

Titre V. Assemblée générale

Art. 13. L'Assemblée Générale Annuelle se réunit au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations, le deuxième mardi du mois de juin à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Lorsque la Société compte un associé unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et finit le 31 décembre de la même année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la Société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5,00 %) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 16. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui détermine(nt) leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses lois modificatives.

Quatrième résolution

L'assemblée générale accorde pleine et entière décharge au gérant de la Société, pour l'exécution de son mandat.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de fixer le nombre des administrateurs à 1 et de nommer à la fonction d'administrateur unique, son mandat expirant lors de l'assemblée générale de 2018:

Monsieur Alexandre VERNAZZA, administrateur de sociétés, né le 10 avril 1985 à Marseille 8^{ème} (France), demeurant à L-1135 Luxembourg, 15 Avenue des Archiducs.

Sixième résolution

L'assemblée décide de nommer à la fonction de commissaire aux comptes, son mandat expirant lors de l'assemblée générale de 2018:

SWL S. à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121 avenue de la Faïencerie, et immatriculée au Registre du Commerce et de Luxembourg, section B, sous le numéro 85782.

Evaluation des frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société sont évalués à la somme de 1.300,- EUR.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Howald, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, ès-qualité qu'elle agit, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Laure SINESI, Jean SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 10 janvier 2014. Relation GRE/2014/223. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 23 janvier 2014.

Référence de publication: 2014012982/201.

(140014984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2014.

Constructio SA, Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 61, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 123.622.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège de la société, extraordinairement en date du 10 octobre 2013 à 10.00 heures

L'assemblée générale renouvelle jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2019 les mandats des administrateurs suivants:

Monsieur Alain VAN AERDE, administrateur et administrateur délégué, né à Anderlecht (B) le 05.09.1960, demeurant professionnellement à L - 8009 Strassen, 61, Route d'Arlon

Monsieur Steve GLANGE, administrateur, né à Luxembourg (L) le 06.11.1970, demeurant professionnellement à L - 8009 Strassen, 61, Route d'Arlon

Madame Friederike GLANGE-DÜREN, administrateur, née à Trèves (D) le 06.08.1960, demeurant professionnellement à L - 8009 Strassen, 61, Route d'Arlon

Le mandat du commissaire aux comptes la société FIRELUX S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 84589, avec siège à L - 9053 Ettelbruck, 45, Avenue J.F. Kennedy est également renouvelé jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2019.

Strassen, le 10 octobre 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Un administrateur

Référence de publication: 2014013663/23.

(140015996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2014.

Perola Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4761 Pétange, 59, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 123.818.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue à Pétange le 29 mai 2013.

L'assemblée a décidé de renouveler le mandat d'administrateur et d'administrateur-délégué de Monsieur Pascal Wagner pour une durée de six ans jusqu'à l'Assemblée Générale se tenant en 2019.

L'assemblée a décidé de renouveler le mandat d'administrateur de Madame Renée WAGNER KLEIN pour une durée de six ans jusqu'à l'Assemblée Générale se tenant en 2019.

L'assemblée a décidé de renouveler le mandat d'administrateur de Madame Myriam MATHIEU pour une durée de six ans jusqu'à l'Assemblée Générale se tenant en 2019.

Administrateur délégué:

Monsieur Pascal WAGNER, Comptable,

Avec adresse professionnelle à L-4761 Pétange

59, route de Luxembourg

Administrateurs:

Madame Renée WAGNER-KLEIN, employée privée,

Avec adresse professionnelle à L-4761 Pétange
59, route de Luxembourg
Madame Myriam Mathieu, employée privée
Avec adresse professionnelle à L-4761 Pétange
59, route de Luxembourg

Commissaire aux comptes:

SOCIETE DE GESTION INTERNATIONALE S.à.r.l.
Siège social à L-4761 Pétange, 59, route de Luxembourg

Pétange, le 29 mai 2013.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2014014155/31.

(140016597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2014.

PAS Luxembourg, S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 125.564.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2014.

PAS Luxembourg S.à r.l.

M.P. Galliver

Manager

Référence de publication: 2014014148/14.

(140016268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2014.

Invinfuture S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 183.589.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on eighteenth day of December.

Before Us, Maître Paul BETTINGEN, notary, residing in Niederanven,

THERE APPEARED:

SG TRUST (ASIA) LTD, a company incorporated under the law of Singapore, having its registered office at One Raffles Quay, #35-01, North Tower Singapore 048583, with registered number 200010525H, acting as trustee of THE MM TRUST, an existing trust governed by the law of Singapore,

here represented by Mrs Sandrine Antonelli, private employee, with professional address in L- 2420 Luxembourg, 11, Avenue Emile Reuter, by virtue of a proxy, given under private seal on December 18th 2013 in Singapore.

The said proxy initialled "ne varietur" by the mandatory of the appearing person and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has drawn up the following articles of a joint stock (société anonyme) company which it intends to organize

Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. A société anonyme is hereby formed under the name INVINFUTURE S.A. (the "Company").

The Company may have one shareholder or several shareholders. For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only who does not need to be a shareholder of the Company.

The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of the sole shareholder will not cause the dissolution of the Company.

Art. 2. The Registered Office of the Company is in Luxembourg-city. The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the sole director or in case of plurality of directors, by a decision of the board of directors.

The company may establish branch offices, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand-Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the Registered Office of the Company, the Registered Office of the Company may be transferred by decision of the Board of Directors to any other locality of the Grand-Duchy of Luxembourg and even abroad, and until such time as the situation becomes normalised. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company.

Art. 3. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. The object of the Company is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises and to acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or affiliated company, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or affiliated company, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any and all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

The Company may, for its own account, acquire, hold, lend and/or build any real estates properties in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

Capital - Shares

Art. 5. The subscribed capital is fixed at EUR 31,000 (thirty-one thousand Euros) divided into three hundred and ten (310) shares with a nominal value of EUR 100 (one hundred Euros) each.

During the period of five years, from the date of publication of these articles of incorporation, the Board of Directors or the Sole Director, in the case of a Sole Director is hereby authorised to issue 29,690 further shares up to a maximum authorised share capital of EUR 3,000,000 (Three million Euro).

Consequently, the Board of Directors or the Sole Director, in the case of a Sole Director is authorised to realise such capital increase, specifically to issue new shares in one or several steps and by portion, to determine the place and the date of the issue or of the successive issues, to determine the terms and conditions of subscription and payment of the additional shares, to determine any other execution modality which appears to be needed or useful, even if they are not specifically provided in the present resolution, to have in the required form the subscriptions of the new shares, the payment and the subsequent capital increase verified and lastly, to take steps to amend the articles of incorporation in order to record the increase of the issued capital done and established in accordance with the law of 10 August 1915, on commercial companies, as amended, especially with the condition that the authorisation above mentioned must be renewed every five (5) years.

Moreover, the Board of Directors or the Sole Director, in the case of a Sole Director is authorised to issue ordinary or convertible bonds, in registered or bearer form with any denomination and payable in any currencies. Any issue of convertible bonds may only be made within the limits of the authorised capital.

The Board of Directors or the Sole Director, in the case of a Sole Director shall determine the nature, the price, the interest rate, the conditions of issue and reimbursement and any other conditions, which may be related to such bond issue.

The subscribed capital and the authorised capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation. When the shareholders decide to increase the subscribed share capital by the issue of shares, the pre-emptive right of the holders of shares may be exercised.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

Management supervision

Art. 6. For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only.

If the Company has more than one shareholder, the Company shall be managed by a Board of Directors composed of at least three (3) directors who do not need to be shareholders of the Company. In this case, the General Meeting must appoint at least two new directors in addition to the existing Sole Director.

The general meeting of shareholders may decide to appoint class A directors and class B directors, the rights and obligations of which are set out below.

When a legal person is appointed as a director of the Company, the legal entity must designate a permanent representative (représentant permanent) who will represent the legal entity as Sole Director or as member of the Board of

Directors in accordance with article 51bis of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

The director(s) shall be elected by the General Meeting for a term not exceeding six years and shall be re-eligible. The General Meeting shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the General Meeting.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next General Meeting. In the absence of any remaining directors, a General Meeting shall promptly be convened by the auditor and held to appoint new directors.

Art. 7. The Board of Directors or as the case may be the Sole Director is vested with the broadest powers to perform all acts of disposition and administration in the Company's interest.

All powers not expressly reserved by the Law of August 10, 1915 as amended or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board of Directors, or as the case may be, the Sole Director.

Art. 8. The Board of Directors shall appoint a chairman among its members; in his/her absence, the meeting will be presided by another member of the Board present at the meeting. Exceptionally, the first chairman shall be appointed by the constitutive general meeting.

Any member of the Board of Directors may act at any meeting of the Board by appointing, in writing whether in original, by telefax, cable, telegram, or telex, another director as his or her proxyholder. A director may represent one or several of his/her colleagues.

Any director may participate in a meeting of the Board of Directors by conference call, visio conference, or similar means of communications equipment, whereby (i) the directors attending the meeting can be identified,

(ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other,

(iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the directors can properly deliberate, and participating in a meeting by such means, shall constitute presence in person at such meeting.

The Board can deliberate and act validly only if at least the majority of the Company's directors is present or represented at a meeting of the Board and if the general meeting of shareholders resolves to divide the board of directors in class A directors and class B directors, with at least one class A director and one class B director being present or represented.

Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall not have a casting vote.

Resolutions in writing, approved and signed by all directors, shall have the same effect as resolutions voted at the Directors' Board meetings.

The resolutions passed by the Sole Director shall be vested with the same authority as the resolutions passed by the Board of Directors and are documented by written minutes signed by the Sole Director.

Art. 9. The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management of the Company to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the Company or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

Art. 10. The Company is bound towards third parties in all matters either by (i) the joint signatures of any two directors of the Company, or (ii) if the general meeting of shareholders resolves to divide the Board in class A directors and class B directors, the joint signature of one class A director together with one class B director, or (iii) in the case of a Sole Director, by the sole signature of the Sole Director or (iv) by the sole signature of the delegate for the daily management or (v) by the joint signatures of any persons or sole signature of the person to whom such signatory power has been granted by the Board of Directors, but only within the limits of such power.

Art. 11. The Company is supervised by one or several statutory auditors, who are appointed by the General Meeting which fixes their number and their remuneration.

The duration of the term of office of an auditor is fixed by the General Meeting. It may not, however, exceed six years.

Accounting year - General meeting

Art. 12. The accounting year of the Company begins on the 1st January and terminates on the 31st December of each year.

Art. 13. In the case of a single shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting of the shareholders pursuant to the Law of August 10, 1915 as amended.

Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Each share is entitled to one vote.

Any shareholder may participate in a General Meeting by conference call, visio conference, or similar means of communications equipment whereby (i) the shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means, shall constitute presence in person at such meeting.

Art. 14. Any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company shall represent all the shareholders of the Company.

It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

Art. 15. After deduction of any and all of the expenses of the corporation and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of the net profits, five percent (5,00%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10,00%) of the capital of the corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the General Meeting.

The Board of Directors, or as the case may be, the Sole Director, may pay interim dividends in compliance with the legal requirements.

Art. 16. The annual General Meeting shall be held, at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the first Monday of June at 2 PM. If such day is not a business day in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.

Art. 17. Applicable law. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Companies Act 1915 as amended.

Subscription - Payment

All the shares have been subscribed by as follows:

SG TRUST (ASIA) LTD, acting as trustee of THE MM TRUST, prenamed 310 shares

All the subscribed shares have been entirely paid up in cash so that the amount of EUR 31,000 (thirty-one thousand Euros) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

- 1) The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall end on 31 December 2014.
- 2) The first annual general meeting of shareholders shall be held in 2015.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions enumerated in article 26 of the law on commercial companies of August 10th, 1915, have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,300.

Extraordinary general meeting

Then, the sole shareholder representing the whole of the subscribed capital, and considering itself as fully convened, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has passed the following resolutions.

- 1.- The company's address is fixed at L- 2420 Luxembourg, 11, Avenue Emile Reuter.
2. The number of directors is fixed at 3 (three) and the one of statutory auditors at 1 (one).
- 3.- The following persons have been elected as directors:

Mr Claude SCHMITZ, Conseil Fiscal, born in Luxembourg, on September 23, 1955, with professional address in L-1653 Luxembourg, 2 Avenue Charles de Gaulle.

Mr. Gerdy ROOSE, Expert-Comptable, born on February 14th, 1966 in Wevelgem (Belgium), with professional address at 2, Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg.

Mr Uwe FREIHERR von SAALFELD, Rechtsanwalt, born on May 9th, 1947 in Leng gries, with address at Kardinal-Fualhaber-Strasse 15, D - 80333 Munich.

- 4.- The following has been appointed as Chairman of the Board of Directors:
Mr Claude SCHMITZ prenamed.
- 5.- The following has been appointed as statutory auditor

AUDIEX S.A., with its registered office in Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register in Luxembourg under section B and number 65.469.

6. The term of office of the directors and statutory auditor shall expire at the Annual General Meeting of the year 2019.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French versions, the French version shall prevail.

Powers

The appearing person, acting in the above stated capacity does hereby grant power to any clerk and / or employee of the firm of the undersigned notary, acting individually, in order to document and sign any deed of amendment (typing error(s)) to the present deed.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, the said person signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mil treize, le dix-huitième jour de décembre.

Pardevant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

A COMPARU:

SG TRUST (ASIA) LTD, une société de droit de Singapour, avec siège social au One Raffles Quay, #35-01, North Tower, Singapore 048583 avec numéro d'enregistrement à Singapour 200010525H, agissant en qualité de trustee de THE MM TRUST, un trust existant et gouverné par les lois de Singapour,

ici représentée par Madame Sandrine Antonelli, employée privée, demeurant professionnellement au 11, avenue Emile Reuter, L - 2420 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 18 décembre 2013 à Singapour,

Laite procuration signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle constitue comme suit.

Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Il est établi une société anonyme, sous la dénomination de INVINFUTURE S.A. (la "Société").

La Société peut avoir un associé unique ou plusieurs actionnaires. Tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique seulement qui n'a pas besoin d'être l'associé unique de la Société.

La Société ne pourra pas être dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'associé unique.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

L'adresse du siège social peut-être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision de l'administrateur unique ou en cas de pluralité d'administrateurs, par décision du conseil d'administration.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou société apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou

d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou société apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités pré décrites se rattachant directement ou indirectement à son objet aux fins de faciliter l'accomplissement de celui-ci.

Enfin, la société pourra, pur son propre compte, acquérir, détenir, donner en location et/ou éventuellement construire tout bien immobilier sur le territoire du Grand Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Capital - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 31.000 (trente et un mille euros) divisé en trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon les cas, est autorisé durant une période de cinq ans, à partir de la date de la publication de ces statuts, à augmenter le capital social existant, en une ou plusieurs fois, à hauteur d'un montant maximum de EUR 3.000.000 (trois millions d'euros) par l'émission de 29.690 nouvelles actions ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Par conséquent, le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon les cas, est autorisé à réaliser une telle augmentation de capital, en particulier à émettre de nouvelles actions en une ou plusieurs étapes, à déterminer les conditions de la souscription et du paiement des actions supplémentaires, à déterminer toute autre modalité qui semblerait nécessaire ou utile, même si elle n'est pas spécifiquement prévue dans la présente disposition, afin de voir les souscriptions des nouvelles actions, le paiement et l'augmentation du capital social subséquente vérifiés dans la forme requise, à faire constater chaque augmentation de capital social par acte notarié et modifier le registre des actions en conséquence en conformité avec la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée.

De plus, le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon les cas est autorisé d'émettre des obligations ordinaires ou convertibles, sous forme nominative ou au porteur, sous quelque dénomination et payables en toute devise. Toute émission d'obligations convertibles ne pourra être faite que dans les limites du capital autorisé.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon les cas déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêts, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions relatives à une telle émission d'obligations.

Le capital souscrit et le capital autorisé de la Société pourront être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts sauf que le droit préférentiel de souscription des actionnaires quant à l'émission d'actions nouvelles doit être respecté en toutes circonstances, même en cas d'apport en nature.

Administration - Surveillance

Art. 6. Tant que la Société a un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique seulement.

Si la Société a plus d'un actionnaire, la Société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'assemblée générale doit nommer au moins 2 (deux) nouveaux administrateurs en plus de l'administrateur unique en place.

L'assemblée générale des actionnaires peut décider de nommer des administrateurs de classe A et des administrateurs de classe B, dont les droits et obligations sont décrits ci-après.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société, la personne morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la personne morale conformément à l'article 5 Ibis de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée.

Le(les) administrateur(s) sera(seront) élu(s) par l'assemblée générale pour un terme ne pouvant excéder six ans et il (s) sera (seront) rééligible(s).

L'assemblée générale des actionnaires de la Société déterminera également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale de la Société. En l'absence d'administrateur disponible, l'assemblée générale devra être rapidement être réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

Art. 7. Le conseil d'administration ou, le cas échéant, l'administrateur unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915 telle que modifiée ou les présents statuts à l'assemblée générale, tombent sous la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique, selon les cas.

Art. 8. Le conseil d'administration doit désigner parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent. Le premier président sera exceptionnellement nommé par l'assemblée générale extraordinaire de constitution.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux conseils d'administration en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme ou télex, un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à la réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion du conseil d'administration peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion du conseil d'administration peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion du conseil d'administration est retransmise en direct et (iv) les membres du conseil d'administration peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion du conseil d'administration par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à une telle réunion.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration et si l'assemblée générale des actionnaires décide de diviser le conseil d'administration en administrateurs de classe A et administrateurs de classe B, au moins un administrateur de classe A et un administrateur de classe B devront être présents ou représentés.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. Au cas où lors d'une réunion, il existerait une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du président de la réunion ne sera pas prépondérante.

Une résolution prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Les résolutions prises par l'administrateur unique auront la même autorité que les résolutions prises par le conseil d'administration et seront constatées par des procès verbaux signés par l'administrateur unique.

Art. 9. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil ou l'administrateur unique, selon le cas, peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

Art. 10. La Société est engagée, en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société, ou (ii) si l'assemblée générale des actionnaires décide de diviser le conseil d'administration en administrateurs de classe A et administrateurs de classe B, par la signature conjointe d'un administrateur de classe A avec un administrateur de classe B, ou (iii) selon le cas, par la signature de l'administrateur unique, ou (iv) par la signature unique du délégué à la gestion journalière dans les limites de la gestion journalière ou (v) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Art. 11. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 13. Pour le cas où il n'y aurait qu'un seul actionnaire (l'associé unique), celui-ci exercera, au cours des assemblées générales dûment tenues, tous les pouvoirs revenant à l'assemblée générale des actionnaires en vertu de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires, lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et lorsqu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Chaque action donne droit à une voix.

Tout actionnaire de la Société peut participer à l'assemblée générale par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'assemblée générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'assemblée générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'assemblée générale est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'assemblée générale par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à une telle réunion.

Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique selon les cas est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se tiendra de plein droit le premier lundi de juin à 14 heures au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège social à désigner par les convocations. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée e tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription et libération

Toutes les actions ont été souscrites comme suit:

SG TRUST (ASIA) LTD, agissant en qualité de trustee de THE MM TRUST, précités 310 actions

Toutes ces actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 31.000 (trente et un mille Euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2014.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2015.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ EUR 1.300.

Assemblée générale extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la société, l'associé unique représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, s'est réuni en assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la société est fixé à L- 2420 Luxembourg, 11, Avenue Emile Reuter.
2. Le nombre des administrateurs est fixé à 3 (trois) et celui des commissaires à un (1).
3. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:

Monsieur Claude SCHMITZ, Conseiller Fiscal, né à Luxembourg, le 23 septembre 1955, domicilié professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2 Avenue Charles de Gaulle.

Monsieur Gerdy ROOSE, Expert comptable, né à Wevelgem (Belgique) le 14 février 1966, avec adresse professionnelle au 2, Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg.

Monsieur Uwe FREIHERR von SAALFELD, Rechtsanwalt, né le 9 mai 1947 à Lenggries, demeurant au Kardinal-Fualhaber-Strasse 15, D -80333 Munich.

4. Est nommé au poste de Président du conseil d'administration,
Monsieur Claude SCHMITZ, précité.

5. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société AUDIEX S.A., avec siège social à Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 65.469.

6. Le mandat des administrateurs et du commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2019.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte français fera foi.

Pouvoirs

La personne comparante es qualité qu'elle agit donne par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, pour rédiger et signer tout acte de modification (faute(s) de frappe(s)) au présent acte.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Sandrine Antonelli, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 20 décembre 2013. LAC / 2013 / 58937. Reçu 75.-€

Le Receveur (signé): Irène Thill.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 11 janvier 2014.

Référence de publication: 2014010973/418.

(140012675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2014.

Black Screen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 177.328.

Faisant suite à une cession de parts sociales les 12.500 parts sociales de la Société détenues par Access Logistics Limited, établie et ayant son siège social à Beech Hill Office Campus, bâtiment Park View House, 4 Dublin, Irlande et inscrite au «Registrar of Companies» sous le numéro 500861, ont été cédées à Kerten One Limited, établie et ayant son siège social à 41 The Parade, First floor International House, St. Helier, Jersey JE2 3QQ et inscrite au «Companies Registry» sous le numéro 91304.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014013545/14.

(140015448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2014.

Metco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 400.000,00.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 183.571.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the thirty first day of December

Before Us, Maître Joseph Elvinger, Civil Law Notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

TENOS S.A., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2, rue Beatrix de Bourbon, L-12225 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under section B number 50338,

here represented by Sara LECOMTE, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given privately to her in Luxembourg on 30 December 2013.

Such proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, as represented above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. TENOS S.A., is the sole shareholder (the Sole Shareholder) of METCO LIMITED a company limited by shares incorporated and organised under the laws of The United Arab Emirates, having its registered office at RAK Free Trade Zone, Business Center 4, Ras Al Khaimah, the United Arab Emirates, registered with the Registrar of Ras Al Khaimah Free Trade Authority under number IC/2195/09 and having a share capital of one thousand Dirhams, legal tender of the United Arab Emirates (AED 1,000.-) represented by one (1) share with a nominal value of one thousand Dirhams (AED 1,000.-) (the Company).

II. That by a resolution of the sole shareholder of the Company validly adopted on 18 December 2013 (hereafter, the Sole Shareholder's Resolution), the Company resolved to transfer its registered office, principal establishment and place of effective management and central administration of the Company from the United Arab Emirates to the Grand Duchy of Luxembourg with immediate effect without the Company being dissolved but on the contrary with full corporate and legal continuance. All formalities required under the laws of the United Arab Emirates to give effect to that resolution have been duly performed.

III. That the Sole Shareholder's Resolution shall be attached to the present deed and shall be filed with such deed with the registration authorities.

IV. That it results from (i) a balance sheet of the Company dated 30 November 2013 (the Balance Sheet) that, as of 30 November 2013, the net assets of the Company correspond at least to the value of the share capital of the Company, and (ii) a certificate of the sole manager of the Company dated 30 December 2013 (the Valuation Certificate), that since the date of the Balance Sheet and as of the date of this deed, no material change in the business of the Company and the Company's affairs have occurred which would imply that the Balance Sheet has become materially inaccurate and does not give a true and fair view of the Company's situation as of the date of this deed. A copy of the Balance Sheet and the Valuation Certificate, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder on behalf of the Sole Shareholder and the notary, shall remain attached to the present deed and shall be filed at the same time with the registration authorities.

V. That the agenda of the meeting is the following:

1. Transfer of the registered office, principal establishment and central administration of the Company from the United Arab Emirates to Grand Duchy of Luxembourg with immediate effect, without the Company being dissolved but on the contrary with full corporate and legal continuance;

2. Adoption by the Company of the legal form of a private limited liability company (*Société à responsabilité limitée*) with the METCO S.à r.l. and acceptance of Luxembourg nationality arising from the transfer of the registered office, principal establishment and central administration of the Company to Luxembourg;

3. Approval of the Balance Sheet in the United Arab Emirates as at 30 November 2013, acceptance of it as being the opening balance sheet in Luxembourg and confirmation of the description and consistency of all true assets and liabilities of the Company and of the paid-up issued share capital of the Company;

4. Acknowledgement and, to the extent applicable, approval of the Valuation Certificate;

5. Determination of the share capital and the par value per share of the Company;

6. Amendment and complete restatement of the Company's articles of association so as to conform them to the laws of Luxembourg, as a consequence of the Company becoming a Luxembourg law governed company subject to the Luxembourg law of August 10, 1915 on commercial companies (the Law);

7. Acknowledgement of the resignation of Mr François DEJARDIN as director of the Company, effective as of the date of this deed, and granting full discharge for the performance of his duties as directors of the Company from the date of his appointment until the date of his resignation;

8. Appointment of Mr Pascal HENNUY, as new manager of the Company for an unlimited period of time, effective as of the date of this deed;

9. Establishment of the registered office, principal establishment and central administration of the Company at 241, route de Longwy, L-1941 Luxembourg;

10. Empowerment.

Thereupon, the appearing party requested the undersigned notary to record that:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to transfer the registered office, principal establishment and central administration of the Company from the United Arab Emirates to Luxembourg with immediate effect, without the Company being dissolved but on the contrary with full corporate and legal continuance. The Sole Shareholder further declares that all formalities required under the laws of the United Arab Emirates to give effect to such transfer have been duly performed.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves that the Company adopts the form of a private limited liability company (*Société à responsabilité limitée*) with the name METCO S.à r.l., accepts Luxembourg nationality and shall, as from the date of the present deed, be subject to the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to approve the Company's Balance Sheet in the United Arab Emirates and acceptance of it as the opening balance sheet in the Grand Duchy of Luxembourg as at 30 November 2013, a copy of which shall remain attached to the present deed and shall be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder records that the description and consistency of all the assets and liabilities of the Company and of the paid-up issued share capital of the Company results from the aforementioned balance sheet.

The Sole Shareholder states that all the assets and liabilities of the Company, without limitation, remain in their entirety in the ownership of the Company, which shall continue to own all its assets and continues to be obliged by all its liabilities and commitments.

The Sole Shareholder states that the total value of all assets and liabilities of the Company is at least equal to the value of the issued share capital of the Company, being four hundred thousand euros (EUR 400,000.-), represented by four hundred (400) issued and fully paid-up shares with a nominal of one thousand euros each (EUR 1,000.-).

Fourth resolution

The Sole Shareholder acknowledges and, to the extent necessary, approves the Valuation Certificate issued by the duly authorised representative of the Company dated 30 December 2013, which shows that the net assets of the Company as of that date were at least equal to (i) the amount of shareholders' equity shown on the closing balance sheet and (ii) the minimum capital requirement applicable in Luxembourg to a Société à responsabilité limitée.

Fifth resolution

The Sole Shareholder sets the share capital of the Company at four hundred thousand euros (EUR 400,000.-) divided into four hundred (400) shares with a nominal of one thousand euros each (EUR 1,000.-), all subscribed and fully paid-up.

Sixth resolution

As a result of the resolutions taken above, the Sole Shareholder resolves to amend and completely restate the articles of association of the Company so as to conform them to Luxembourg laws.

The restated articles of association of the Company shall read as follows:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 7, 10, 11 and 15 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. The object of the Company is the direct and indirect acquisition and holding of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or in foreign un-dertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

This includes, but is not limited to, investment in, acquirement of, disposal of, granting or issuing of preferred equity certificates, loans, bonds, notes debentures and other debt instruments, shares, warrants and other equity instruments or rights, including, but not limited to, shares of capital stock, limited partnership interests, limited liability company interests, preferred stock, securities and swaps, and any combination of the foregoing, in each case whether readily marketable or not, and obligations (including but not limited to synthetic securities obligations) in any type of company, entity or other legal person.

The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any form or of any kind.

The Company may grant pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of securities as well as any form of indemnities, to Luxembourg or foreign entities, in respect of its own obligations and debts.

The Company may also provide assistance in any form (including but not limited to the granting of advances, loans, money deposits and credits as well as the providing of pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of securities, in any kind of form) to the Company's subsidiaries. On a more occasional basis, the Company may provide the same kind of assistance to undertakings which are part of the same group of companies which the Company belongs to or to third parties, provided that doing so falls within the Company's best interest and does not trigger any license requirements.

In general, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation and engage in such other activities as the Company deems necessary, advisable, convenient, incidental to, or not inconsistent with, the accomplishment and development of the foregoing.

Notwithstanding the above, the Company shall not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity which would be considered as a regulated activity or that would require the Company to have any other license.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name "METCO S.à. r.l."

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The Company's corporate capital is set at four hundred thousand euros (EUR 400,000.-) represented by four hundred (400) shares of one thousand euros (EUR 1,000.-) each; all fully paid-up and subscribed.

The Company may redeem its own shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The shareholders' decision to redeem its own shares shall be taken by an unanimous vote of the shareholders representing one hundred per cent (100 %) of the share capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares.

Art. 7. Without prejudice to the provisions of article 6, the capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 15 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

A manager may grant to any another manager, a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may subdelegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings.

Any manager can participate in any meeting of the board of managers by conference-call, video-conférence or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting hear another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. If the managers are temporarily unable to act, the company's affairs can be managed by the sole shareholder or, in case the company has more than one shareholder, by the shareholders acting under their joint signatures.

Art. 13. Towards third parties, the Company shall be, in case of a sole manager, bound by the sole signature of the Sole Manager and, in case of plurality of managers, by the signature of any two Manager, or by the signature of any person to whom such power shall be delegated by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by any Manager individually.

Art. 14. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 15. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns.

Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding.

Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 16. The Company's year starts on 1st January and ends on 31st December of each year.

Art. 17. Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 18. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the dispositions of the Law.

Art. 19. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 20. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles."

Transitory provision

The first accounting year in Luxembourg shall begin on the date of this deed and shall end on 31st December 2014.

Seventh resolution

The Sole Shareholder resolves to acknowledge the resignation, effective at the date of this deed, of Mr François DEJARDIN as director of the Company and to grant full discharge for the performance of its duties as director of the Company from the date of his appointment until the date of his resignation.

Eighth resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint Mr Pascal Hennuy, professionally residing at 241, route de Longwy, L-1941 Luxembourg as new manager of the Company for an undetermined period of time.

Ninth resolution

The Sole Shareholder resolves to establish the registered office and central administration of the Company at 241, route de Longwy, L-1941 Luxembourg.

Tenth resolution

The Sole Shareholder resolves to authorise any of the directors, each acting individually to (i) take, in the name and on behalf of the Company, all such actions as they may in their absolute discretion think necessary, required or useful in order to give effect to the preceding resolutions including, but not limited to, the necessary filings with the Luxembourg Register of Commerce and Companies and/or the Registrar in the United Arab Emirates, and the execution and performance of any further documents, deeds, instruments, agreements, notices, acknowledgements, letter agreements, memoranda, statements and certificates as may be ancillary, necessary, required or useful in connection therewith, promising to ratify if need be; (ii) grant under their sole signature, in the name and on behalf of the Company, a power of attorney to one or more third parties under such terms as they may in their absolute discretion think fit in order to give effect to the preceding resolutions; and (iii) negotiate, sign, execute, and perform under any agreements, documents, deeds, instruments, memoranda, statements and certificates as such attorney may deem necessary or useful in connection with the above resolutions.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at two thousand euros (EUR 2,000.-)

Declaration

The undersigned notary, who speaks and reads English, states herewith that upon request of the above-appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version, and in case of any conflict in meaning between the English and the French text, the English version shall prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le trente et unième jour du mois de décembre,

par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg,

A COMPARU

TENOS S.A., une société anonyme constituée selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2, rue Béatrix de Bourbon, L-1225 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous section B numéro 50338,

lui représentée par Sara LECOMTE, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé lui-délivrée à Luxembourg en date du 30 décembre 2013.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Ladite partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que TENOS S.A. est l'associé unique (l'Associé Unique) de METCO LIMITED, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois des Emirats Arabes Unis ayant son siège social à RAK Free Trade Zone, Business Center 4, Ras Al Khaimah, immatriculée au Registrar of Ras Al Khaimah Free Trade Authority sous le numéro IC/2195/09 et dont le capital social s'élève à mille Dirhams des Emirats Arabes Unis (AED 1.000,-) représenté par une (1) action d'une valeur nominale de mille Dirhams des Emirats Arabes Unis (AED 1.000,-) (la Société).

II. Que par une décision de l'associé unique de la Société valablement adoptée le 18 décembre 2013 (ci-après la Décision de l'associé unique), la Société a décidé de transférer le siège social, l'établissement principal et l'administration centrale de la Société des Emirats Arabes Unis à Luxembourg, sans dissolution de la Société mais au contraire avec pleine continuation de sa personnalité morale et juridique. Toutes les formalités requises selon les lois des Emirats Arabes Unis afin d'appliquer cette décision ont été dûment accomplies.

III. Que la Décision de l'Associé Unique restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

IV. Qu'il ressort (i) d'un bilan de la Société qu'à compter du 30 novembre 2013 (le Bilan) les actifs nets de la Société correspondent au moins à la valeur du capital social de la Société, et (ii) d'un certificat du gérant unique de la Société daté du 30 décembre 2013 (le Certificat) que depuis la date du Bilan et à compter de la date du présent acte, aucun changement matériel concernant l'activité de la Société et ses affaires qui aurait entraîné que le Bilan soit devenu matériellement incorrect et ne reflète pas une vision réelle et juste de la situation de la Société à la date des présentes ne s'est produit. Une copie de ce Bilan et de ce Certificat, après avoir été signés ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de l'Associé Unique et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

V. Que l'ordre du jour de l'assemblée est libellé comme suit:

1. Transfert du siège social, de l'établissement principal et de l'administration centrale de la Société des Emirats Arabes Unis à Luxembourg, avec effet immédiat, sans dissolution de la Société mais au contraire avec pleine continuation de sa personnalité morale et juridique;

2. Adoption par la Société de la forme juridique d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination METCO S.à r.l. et acceptation de la nationalité luxembourgeoise découlant du transfert du siège social, du principal établissement et de l'administration centrale de la Société à Luxembourg;

3. Approbation du Bilan aux Emirats Arabes Unis au 30 novembre 2013 comme étant le bilan d'ouverture au Luxembourg et confirmation de la description et de la cohérence de tous les actifs et passifs de la Société et du capital social émis et libéré de la Société;

4. Prise d'acte et, dans la mesure nécessaire, approbation du Certificat;

5. Détermination du capital social et de la valeur nominale par part social de la Société;

6. Modification et refonte complète des statuts de la Société afin de les rendre conforme aux lois du Grand-Duché de Luxembourg, la Société devenant une société luxembourgeoise régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, soumise à la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la Loi);

7. Prise d'acte de la démission de Monsieur François DEJARDIN de ses fonctions d'administrateur de la Société à la date du présent acte et octroi de la pleine décharge pour l'exécution de ses fonctions en qualité d'administrateur de la Société à compter de la date de leur nomination jusqu'à la date de sa démission;

8. Nomination de Monsieur Pascal HENNUY en tant que nouveau gérant de la Société pour une durée indéterminée, avec effet à la date du présent acte;

9. Etablissement du siège social, de l'établissement principal et de l'administration centrale de la Société au 241, route de Longwy, L-1940 Luxembourg;

10. Délégation de pouvoirs.

Sur ce, la partie comparante a requis le notaire instrumentant d'acter que:

Première résolution

L'Associé Unique décide de transférer le siège social, l'établissement principal et l'administration centrale de la Société des Emirats Arabes Unis à Luxembourg avec effet immédiat, sans dissolution de la Société mais au contraire avec pleine

continuation de sa personnalité morale et juridique. L'Associé Unique déclare par ailleurs que toutes les formalités requises selon les lois des Emirats Arabes Unis en vue de faire entrer en vigueur ce transfert ont été dûment accomplies.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide que la Société adopte la forme juridique d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination METCO S.à r.l., accepte la nationalité luxembourgeoise et sera, à compter de la date du présent acte, soumise aux lois du Grand Duché de Luxembourg.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'approuver le Bilan de la Société à la Barbade et de l'accepter comme étant le bilan d'ouverture au Grand Duché de Luxembourg à la date du 30 novembre 2013, une copie dudit Bilan restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique constate que la description et le contenu de tous les actifs et passifs de la Société et du capital social émis et libéré résultent du bilan susmentionné.

L'Associé Unique déclare que tous les actifs et passifs de la Société, sans limitation, restent la propriété intégrale de la Société, qui possède toujours tous ses actifs et qui est toujours tenue par toutes ses dettes et engagements.

L'Associé Unique déclare que la valeur nette totale de tous les actifs et passifs de la Société correspond au moins égale à la valeur du capital social émis de la Société, soit quatre cent mille euros (EUR 400.000,-), représenté par quatre cents (400) parts sociales d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.

Quatrième résolution

L'Associé Unique reconnaît et, dans la mesure nécessaire, approuve le Certificat émis par le représentant dûment autorisé de la Société en date du 30 décembre 2013, celui-ci attestant que les actifs nets de la Société à cette date étaient au moins équivalents (i) au montant du capital des associés exposé sur le bilan de clôture et (ii) aux exigences de capital minimum applicable à Luxembourg pour une société à responsabilité limitée.

Cinquième résolution

L'Associé Unique fixe le capital social de la Société à quatre cent mille euros (EUR 400.000,-) divisé en quatre cents (400) parts sociales d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Sixième résolution

En conséquence des résolutions prises ci-dessus, l'Associé Unique décide de modifier et refondre intégralement les statuts de la Société afin de les rendre conforme aux lois luxembourgeoises.

Les statuts coordonnés de la Société seront libellés de la manière suivante:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 15, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations directes ou indirectes et la détention de ces participations, sous n'importe quelle forme, dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

Ceci inclut, mais n'est pas limité à l'investissement, l'acquisition, la vente, l'octroi ou l'émission de certificats de capital préférentiels, prêts, obligations, reconnaissances de dettes et autres formes de dettes, parts sociales, bons de souscriptions et autres instruments de capital ou droits, incluant sans limitation, des parts de capital social, participations dans une association (limitedpartnership), participations dans une société à responsabilité limitée (limited liability company), parts préférentielles, valeurs mobilières et swaps, et toute combinaison de ce qui précède, qu'ils soient facilement réalisables ou non, ainsi que des engagements (incluant mais non limité à des engagements relatifs à des valeurs synthétiques) de sociétés, entités ou autres personnes juridiques de tout type.

La Société peut aussi utiliser ses fonds pour investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou dans tout autre actif mobilier ou immobilier de toute sorte ou toute forme.

La Société peut accorder des gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés ainsi que toute forme d'indemnités, à des entités luxembourgeoises ou étrangères, en relation avec ses propres obligations et dettes.

La Société peut accorder toute forme d'assistance (incluant mais non limité à l'octroi d'avances, prêts, dépôts d'argent et crédits ainsi que l'octroi de gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés, de toute sorte et forme) aux filiales de la Société. De manière plus occasionnelle, la Société peut accorder le même type d'assistance aux sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ou à des tiers, sous condition que cela tombe dans l'intérêt social et sans engendrer une obligation d'une autorisation spécifique.

D'une manière générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière et s'engager dans toute autre activité qu'elle jugera nécessaire, conseillée, appropriée, incidente à ou non contradictoire avec l'accomplissement et le développement de ce qui précède.

Nonobstant ce qui précède, la Société ne s'engagera dans aucune transaction qui entraînerait son engagement dans une quelconque activité qui serait considérée comme une activité réglementée ou qui requerrait de la Société la possession de toute autre autorisation spécifique.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination: «METCO S.à r.l.»

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à quatre cent mille euros (EUR 400.000,-) représenté par quatre cents (400) parts sociales d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

Art. 7. Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 15 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Un gérant pourra délivrer à tout autre gérant, une procuration aux fins de le représenter à tout Conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Chacun des gérants peut participer à toute réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique (conference-call), vidéo-conférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes prenant part

à la réunion d'être en mesure d'entendre les autres participants. La participation à une réunion, par ces moyens, est équivalente à une participation en personne à cette réunion.

Si les gérants sont temporairement dans l'impossibilité d'agir, la société pourra être gérée par l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par les associés agissant conjointement.

Art. 13. Vis-à-vis des tiers, la Société est valablement engagée, en cas de gérant unique, par la seule signature de son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux (2) gérants, ou par la signature de toute personne à qui ce pouvoir aura été délégué par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par tout Gérant.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 15. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 16. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 17. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 18. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions prévues par la Loi.

Art. 19. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 20. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.»

Disposition transitoire

Le premier exercice social à Luxembourg commencera à la date de cet acte et se terminera le 31 décembre 2014.

Septième résolution

L'Associé Unique décide de prendre acte de la démission, avec effet à la date du présent acte, Monsieur François DEJARDIN de ses fonctions d'administrateur de la Société et de lui accorder pleine décharge pour l'exécution de son mandat à compter de la date de sa nomination en qualité d'administrateur de la Société jusqu'à la date de sa démission.

Huitième résolution

L'Associé Unique décide de nommer, avec effet immédiat, en qualité de nouveau gérant de la Société pour une période indéterminée Monsieur Pascal HENNUY, demeurant professionnellement au 241, route de Longwy, L-1941 Luxembourg.

Neuvième résolution

L'Associé Unique décide d'établir le siège social, l'établissement principal et l'administration centrale de la Société au 241, route de Longwy, L-1941 Luxembourg.

Dixième résolution

L'Associé Unique décide d'autoriser tout gérant, chacun agissant individuellement, à (i) prendre, au nom et au nom de la société, toutes les mesures, à leur entière discrétion, qu'elles jugeront nécessaires, requises ou utiles afin de donner effet aux résolutions qui précèdent, y compris, et de manière non exclusive, les dépôts nécessaires auprès du Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg et/ou le Registre de Commerce des Emirats Arabes Unis, et la signature de tous les documents, actes, instruments, conventions, avis, prise d'acte, lettres d'entente, mémorandums, déclarations et certificats qui pourraient être accessoires, nécessaires, requis ou utiles à cet égard, en promettant de les ratifier le cas échéant, (ii) accorder sous leur seule signature, au nom et pour le compte de la Société, une procuration à un ou plusieurs

tiers à des conditions telles qu'elles, à leur discrétion absolue, estiment appropriées en vue de donner effet aux résolutions qui précèdent, et (iii) négociier, signer, exécuter, en vertu d'accords, de documents, d'actes, d'instruments, de mémoires, de déclarations et de certificats telles qu'elles l'estiment nécessaires ou utiles en rapport avec les résolutions ci-dessus.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit qui incombent à la Société en raison du présent acte s'élèvent à deux mille euros (EUR 2.000,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente, qu'à la requête de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française, à la requête de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, le mandataire de la partie comparante a signé ensemble avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: S. LECOMTE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 2 janvier 2014. Relation: LAC/2014/81. Reçu soixante quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2014011108/472.

(140012488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2014.

Golden Square Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 141.692.

Extrait des résolutions adoptées en date du 7 janvier 2014, lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société Golden Square Corporation S.A.

- Les mandats des administrateurs suivants ont été renouvelés:

* Mr. Paul DOUGLAS;

* Ms. Leila PILLONEL;

* Mr. Christian BÜHLMANN;

* Mr. Alexandre TASKIRAN.

Leurs mandats termineront le 7 janvier 2020.

- Le mandat du commissaire aux comptes actuel Trustconsult Luxembourg S.A. a été renouvelé. Son mandat terminera le 7 janvier 2020.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GOLDEN SQUARE CORPORATION S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014013816/21.

(140016066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2014.

Gesapar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 65.078.

Les comptes annuels au 30 JUIN 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2014013812/10.

(140015384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2014.

Hanuman Enterprises S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 116.985.

—
Rectificatif concernant le dépôt n° L130118558 du 15/07/2013

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014013829/13.

(140015862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2014.

Geovera Luxembourg I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 306.600,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 159.701.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014013810/10.

(140014913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2014.

Gordoninvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 127.745.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 07 janvier 2014 que:

- A été élu au poste d'administrateur en remplacement de M. Philippe AFLALO, administrateur démissionnaire:

* Monsieur Patrick AFLALO, administrateur de sociétés, né le 09/10/1959 à Fès (Maroc), demeurant professionnellement au 23, rue Aldringen à L-1118 Luxembourg.

Son mandat se terminera à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2018.

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2014013817/15.

(140016592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2014.

Morgan Stanley International Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 109.567.

—
In the year two thousand and fourteen, on the sixth of January,

Before us, Maître Joseph ELVINGER, notary, residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Sara LECOMTE, employee, with professional address in Luxembourg, acting as the representative of the board of directors of Morgan Stanley International Finance S.A., a Luxembourg société anonyme, having its registered office at 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 109.567 (the "Company"), incorporated by a notarial deed dated 14 July 2005, drawn up by Maître Gérard LECUIT, notary, residing in Luxembourg, whose articles of association (the "Articles") have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Memorial") number 1250, page 59973 dated 22 November 2005

and whose Articles have been amended for the last time on 5 December 2011 by a notarial deed drawn up by the undersigned notary, published in the Memorial number 162, page 7757 dated 19 January 2012,

duly authorised to that effect pursuant to the resolutions of the board of directors of the Company (the "Board") dated 10 December 2013, a copy of which initialled *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, acting in said capacity, has required the undersigned notary to enact the following:

1. The share capital of the Company is currently fixed three million forty-nine thousand nine hundred ninety-eight US Dollars (USD 3,049,998.-) divided into one million sixteen thousand six hundred sixty-six (1,016,666) shares (the "Shares") with a par value of three US dollars (USD 3.-) each.

2. Pursuant to article 5 of the Articles, the Board may increase the Company's subscribed capital in one or several steps within the limits of the authorized capital during a period of five (5) years starting from the date of the Extraordinary General Meeting enacted on 25 November 2011. Such increase may be subscribed for and issued in the form of shares with or without premium, as the board of directors shall determine.

3. By resolutions dated 10 December 2013 (the "Resolutions"), the Board has resolved to approve the issuance one (1) new share having a par value of three US dollars (USD 3.-) (the "New Share"), pursuant to article 5 of the articles, so as to increase the share capital of the Company by a total amount of three US dollars (USD 3.-) so as to raise it from its current amount of three million forty-nine thousand nine hundred ninety-eight US Dollars (USD 3,049,998.-) to three million fifty thousand and one US dollars (USD 3,050,001.-), together with the payment of a share premium of a total amount of five million US dollars (USD 5,000,000.-).

The New Share has been subscribed and fully paid up on 12 December 2013 by the Company's sole shareholder, Morgan Stanley International Incorporated, an American company established under the laws of Delaware, registered under number 0603826, having its statutory office in Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle, Delaware 10808, USA, as indicated in the Resolutions.

The justifying documents for the issuance and subscription of the New Share, such as the statement issued by the bank and the subscription form, have been shown to the undersigned notary, who expressly acknowledges them.

4. As a consequence of the increase of the share capital with effect as of 12 December 2013, the subscribed share capital of the Company presently amounts to three million fifty thousand and one US dollars (USD 3,050,001.-).

Furthermore, consequently to the above mentioned capital increase within the framework of the authorized capital clause, the amount of the authorized share capital as set out in article 5 of the Articles has been decreased to eight billion and one US dollars (USD 8,000,000,001.-).

Therefore article 5 of the Articles is amended accordingly and now reads as follows.

" **Art. 5.** The subscribed capital of the Company is fixed at three million fifty thousand and one US dollars (USD 3,050,001.-), divided into one million sixteen thousand six hundred sixty-seven (1,016,667) shares in registered form with a par value of three US dollars (USD 3.-) per share.

The authorized capital of the Company is fixed at eight billion and one US dollars (USD 8,000,000,001.-) to be divided into two billion six hundred and sixty-six million six hundred and sixty-six thousand six hundred and sixty-seven (2,666,666,667) shares in registered form with a par value of three US dollars (USD 3.-) per share.

The authorized and the subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders, voting at the same conditions as for an amendment of the articles of incorporation.

The board of directors may increase the subscribed capital in one or several steps within the limits of the authorized capital during a period of five (5) years starting from the date of the Extraordinary General Meeting enacted on 25 November 2011. Such increase may be subscribed for and issued in the form of shares with or without premium, as the board of directors shall determine.

The shares are in registered form and may not be exchanged into bearer securities.

Payments on shares not fully paid up at the time of subscription may be made at the time and upon conditions, which the board of directors shall from time to time determine. Any amount called up on shares will be charged equally on all outstanding shares which are not fully paid up.

The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the Articles.

The Company can repurchase its own shares within the limits set by law."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present stated increase of capital, are estimated at three thousand three hundred euros (EUR 3,300.-).

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the appearing party the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the representative of the appearing party, who is known to the notary by surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la traduction du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le six janvier,

Par devant Nous, Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Sara LECOMTE, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de Morgan Stanley International Finance S.A., société anonyme luxembourgeoise, ayant son siège social au 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 109.567 (la "Société"), constituée en vertu d'un acte notarié du 14 juillet 2005 du Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, dont les statuts (les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations (le "Mémorial") numéro 1250, page 59973 daté du 22 novembre 2005 et ont été modifiés pour la dernière fois par un acte notarié du 5 décembre 2011 du notaire soussigné, publié au Mémorial numéro 162, page 7757 daté du 19 janvier 2012,

dûment autorisé à cet effet conformément aux résolutions du conseil d'administration de la Société (le "Conseil") du 10 décembre 2013, une copie de laquelle, après avoir été paraphée ne varietur par le comparant et le notaire, restera annexée aux présentes pour être soumise avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Le comparant, agissant dans cette qualité, a requis le notaire instrumentant de prendre acte de ce qui suit:

1. Le capital social souscrit de la Société est fixé à trois millions quarante-neuf mille neuf cent quatre-vingt dix huit Dollars US (3.049.998,- USD), divisé en un million seize mille six cent soixante-six (1.016.666) actions nominatives (les "Actions") d'une valeur nominale de trois Dollars US (USD 3,-) chacune.

2. Conformément à l'article 5 des Statuts, le Conseil peut augmenter le capital souscrit en une ou plusieurs fois dans les limites du capital autorisé pendant une période de cinq (5) à compter de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 25 novembre 2011. Une telle augmentation peut être souscrite et émise sous la forme d'actions avec ou sans prime d'émission, tel que cela sera déterminé par le conseil d'administration.

3. Par résolutions prises en date du 10 décembre 2013 (les "Résolutions"), le Conseil a décidé d'approuver l'émission d'une (1) nouvelle action avec une valeur nominale de trois Dollars US (USD 3,-) (la "Nouvelle Action"), conformément à l'article 5 des Statuts, de manière à augmenter le capital social de la Société d'un montant total de trois Dollars US (USD 3,-) afin de l'élever de son montant actuel de trois millions quarante-neuf mille neuf cent quatre-vingt dix huit Dollars US (3.049.998,- USD) à trois millions cinquante mille un Dollars US (3.050.001,- USD), avec une prime d'émission d'un montant total de cinq millions de Dollars US (USD 5.000.000,-).

Les Nouvelles Actions ont été souscrites et entièrement libérées le 12 décembre 2013 par l'actionnaire unique de la Société, Morgan Stanley International Incorporated, ayant son siège social à Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle, Delaware, 10808, Etats-Unis d'Amérique, tel qu'indiqué dans les Résolutions.

Les documents justificatifs de la souscription et libération de la Nouvelle Action, tels que le statement de la banque et le formulaire de souscription à la Nouvelle Action, ont été montrés au notaire soussigné, qui en prend acte expressément.

4. Suite à l'augmentation du capital social avec effet au 12 décembre 2013, le capital souscrit de la Société s'élève à présent à trois millions cinquante mille un Dollars US (3.050.001,- USD).

De plus, en conséquence de l'augmentation de capital mentionnée ci-dessus intervenue dans le cadre de la clause de capital autorisé, le montant du capital autorisé tel qu'il figure dans l'article 5 des Statuts a été réduit à huit milliards et un Dollars US (8.000.000.001,- USD).

Il s'ensuit que l'article 5 des Statuts est modifié et doit être lu comme suit:

" **Art. 5.** Le capital social émis de la Société est fixé à USD 3.050.001,-, (trois millions cinquante mille un Dollars US) divisé en 1.016.667 (un million seize mille six cent soixante-sept) actions nominatives ayant chacune une valeur nominale de USD 3,- (trois Dollars US).

Le capital autorisé est fixé à USD 8.000.000.001,- (huit milliards et un Dollars US) représenté par 2.666.666.667 (deux milliards six cent soixante-six millions six cent soixante-six mille six cent soixante-sept) actions nominatives d'une valeur nominale de USD 3,- (trois Dollars US) chacune.

Le capital autorisé et le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des actionnaires votant dans les mêmes conditions qu'en matière de modification des statuts.

Le conseil d'administration peut augmenter le capital souscrit en une ou plusieurs fois dans les limites du capital autorisé pendant une période de cinq (5) à compter de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 25 novembre 2011. Une telle augmentation peut être souscrite et émise sous la forme d'actions avec ou sans prime d'émission, tel que cela sera déterminé par le conseil d'administration.

Les actions sont nominatives et ne pourront pas être échangées en titres au porteur.

En ce qui concerne les actions qui ne sont pas entièrement libérées, des paiements peuvent être faits au moment et dans les conditions que le conseil d'administration fixera de temps en temps. Chaque montant ainsi appelé sera mis à charge de manière égale sur toutes les actions en circulation qui ne sont pas entièrement libérées.

Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant avec le même quorum qu'en matière de modification des Statuts."

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, est évalué à la somme de trois mille trois cents euros (EUR 3.300,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, reconnaît par les présentes qu'à la requête du comparant, le présent procès-verbal est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française; à la requête du même comparant et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte

Signé: S. LECOMTE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 9 janvier 2014. Relation: LAC/2014/1138. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2014011116/147.

(140012019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2014.

Ceres Finance (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 95.244.

- Mme. Anja Wunsch, résident professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, est nommé administrateur de la société, en remplacement l'administrateur démissionnaire, Mme Heike Kubica, avec effet au 23 janvier 2014.

- Le nouveau mandat de Mme. Anja Wunsch prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016.

Luxembourg, le 23 janvier 2014.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2014013598/15.

(140015728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2014.

F Ebco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 52.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 178.441.

In the year two thousand and thirteen, on the twelfth day of December;

Before us, Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

- SPUR PCC, a private protected cell company incorporated under the law of Jersey, acting on behalf of Spur Beta PC, Companies Registry of Jersey under No 109683, having its business address at First Floor, Waterloo House, Don Street, St Helier, Jersey, JE1 1AD, Channel Islands;

- SPUR PCC, a private protected cell company incorporated under the law of Jersey, acting on behalf of Spur Delta PC, Companies Registry of Jersey under No 109683, having its business address at First Floor, Waterloo House, Don Street, St Helier, Jersey, JE1 1AD, Channel Islands;

- SPUR PCC, a private protected cell company incorporated under the law of Jersey, acting on behalf of Spur Epsilon PC, Companies Registry of Jersey under No 109683, having its business address at First Floor, Waterloo House, Don Street, St Helier, Jersey, JE1 1AD, Channel Islands;

- Agate LP, a limited partnership, incorporated under the laws of Jersey, having its registered office at First Floor, Waterloo House, Don Street, St Helier, Jersey, JE1 1AD, Channel Islands, duly represented by Agate GP Limited, its general partner;
- Mr. John Van Wyk, residing at Unit 3, 35 Winstone Avenue, Hyde Park, Johannesburg, 2196, South Africa;
- Mr. Peter Schmid, residing at 8 Pinecote Drive, Sunningdale, Berkshire, SL5 9PS, United Kingdom;
- Mr. Knut Torbjorn Caesar, residing at Riverdale, 23 Burstead Close, Cobham, Surrey, KT11 2NL, United Kingdom;
- Mr. Christopher James Mckenzie Coles, residing at Chalcot Coach House, Short Street, Chapmanslade, Westbury, Wilts, BA13 4AA, United Kingdom;
- Mr. Daniel Paul Fletcher, residing at 82 Oakwood Court, Abbotsbury Road, London, W14 8JF, United Kingdom;
- Mr. James Murray Grant, residing at Ardarach House, Forge Hill, Pluckley, Kent, TN27 0SJ, United Kingdom;
- Mr. Alistair Angus Mackintosh, residing at Dippenhall House, Dippenhall, Farnham, Surrey, GU10 5EB, United Kingdom;
- Mr. David Ross Standen Morley, residing at 19 Onslow Road, Richmond, Surrey, TW10 6QH, United Kingdom;
- Mr. Paul William Owers, residing at The Bramblings, The Green, Horsted Keynes, West Sussex, RH17 7AW, United Kingdom;
- Mr. Mark William Lane Richards, residing at 133 Turney Road, Dulwich Village, London, SE21 7JB, United Kingdom;
- Mr. Michael Andrew Simon Till, residing at 2695 Avenida Libertador, 12th floor, Buenos Aires, 1425, Argentina;
- Mr. Richard Henry Phillips, residing at 40 Greenhill, Blackwell, Bromsgrove, B60 1BL, United Kingdom;
- Mr. Stuart David Michael Grylls, residing at 3A Cambridge Park, Twickenham, TW1 2PF, United Kingdom;
- Mrs. Natalie Catherine Kolbe, residing at 9 Gayre Drive, Sandown 2031, Johannesburg, South Africa;
- Benview Limited, a BVI business company, incorporated under the laws of British Virgin Islands, registered with the Registrar of Corporate Affairs under No 1388208, having its registered office at Craigmuir Chambers, Road Town, Tortola, British Virgin Islands;
- Mrs. Adiba Ighodaro, residing at 16 Lindsay Square, London, SW1V 3SB, United Kingdom;
- Intropica Limited, a company incorporated in England and Wales, registered with the registration number No 07845691, having its registered office at 2 More London Riverside, London, SE1 2JT, United Kingdom.

here represented by Regis Galiotto, notary's clerk, residing professionally in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg by virtue of proxies given under private seal,

The said proxies, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are the shareholders (the "Shareholders") of F Ebco S.à r.l., a private limited liability company (Société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg whose registered office is at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies register under the number B 178441 (the "Company") and, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 20 June 2013, whose articles of incorporation have been published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* on August 24, 2013, and amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on June 28, 2013 published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* number 2489 dated October 8, 2013 (page 119431) (the "Articles").

The Shareholders and the New Shareholder as defined in the Second Resolution (as the case may be), acting in their capacity of shareholders of the Company, hereby pass the following written resolutions in accordance with the following agenda:

Agenda

1. Increase the share capital of the Company by an amount of two thousand US Dollars (USD 2,000.-) so as to raise it from its present amount of fifty thousand US Dollars (USD 50,000.-) to fifty two thousand US Dollars (USD 52,000.-) by the issue of:

- 50,000 class B1 shares;
- 50,000 class B2 shares;
- 50,000 class B3 shares;
- 50,000 class B4 shares;

with a par value of one US cent (USD 0.01) each and having the rights and obligations set out in the Articles as amended by the following resolutions (the "New Shares") and entirely paid up for two thousand US Dollars (USD 2,000.-) by way of contribution in cash made by the New shareholders;

2. Subscription of the New Shares by Mr. Neil Brown, residing at Flat 1202 Davis House, 4 Bridge Place, London, SW1V 1AF, United Kingdom, and payment by contribution in cash, for an aggregate amount of 2,000.- US Dollars allocated to the share capital of the Company;

3. Conversion of 50,000 class B1 shares, 50,000 class B2 shares, 50,000 class B3 shares and 50,000 class B4 shares currently held by Intropica Limited in the share capital of the Company, into 200,000 class C shares, with a par value of one US cent (USD 0.01), each and having the rights and obligations set out in the Articles as amended by the following resolutions;

4. Amendment of article 5 of the Articles;
5. Miscellaneous.

First resolution

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company by an amount of two thousand US Dollars (USD 2,000.-) so as to raise it from its present amount of fifty thousand US Dollars (USD 50,000.-) to fifty two thousand US Dollars (USD 52,000.-) by the issue of:

- 50,000 class B1 shares;
- 50,000 class B2 shares;
- 50,000 class B3 shares;
- 50,000 class B4 shares;

with a par value of one US cent (USD 0.01) each and having the rights and obligations set out in the Articles as amended by the following resolutions (the "New Shares") and entirely paid up for two thousand US Dollars (USD 2,000.-) by way of contribution in cash made by the New shareholders.

Subscription and Payment

- Neil Brown, residing at Flat 1202 Davis House, 4 Bridge Place, London, SW1V 1AF, United Kingdom, here represented by Régis Galiotto, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal annexed to the present deed, declares to subscribe for 50,000 class B1 shares, 50,000 class B2 shares, 50,000 class B3 shares and 50,000 class B4 shares, fully paid up by a contribution in cash, for an aggregate amount of 2,000.- US Dollars allocated to the share capital of the Company;

Proof of the contribution has been given to the notary through a blocking certificate which shows that the New Shareholder of the Company has made a cash payment at a total amount of at least two thousand US Dollars (USD 2,000.-) which is equal to the value of the New Shares.

The persons subscribing for the New Shares as described in this resolution are referred to in this document as the "New Shareholder".

Second resolution

The Shareholders resolve to convert 50,000 class B1 shares, 50,000 class B2 shares, 50,000 class B3 shares and 50,000 class B4 shares currently held by Intropica Limited in the share capital of the Company, into 200,000 class C shares, with a par value of one US cent (USD 0.01) each and having the rights and obligations set out in the Articles as amended by the following resolutions.

Third resolution

The Shareholders and the New Shareholder resolve to amend the first paragraph of the article 5 of the Articles, which shall forthwith read as follows:

" **Art. 5.** The issued capital of the Company is USD 52,000 divided into:

- 100,000 class A1 shares (the "A1 Shares"),
- 100,000 class A2 shares (the "A2 Shares"),
- 100,000 class A3 shares (the "A3 Shares"),
- 100,000 class A4 shares (the "A4 Shares"),
- 1,150,000 class B1 shares (the "B1 Shares"),
- 1,150,000 class B2 shares (the "B2 Shares"),
- 1,150,000 class B2 shares (the "B3 Shares"),
- 1,150,000 class B2 shares (the "B4 Shares"), and
- 200,000 class C shares (the "C Shares"),

each having a par value of USD 0.01 and the rights and obligations set out in these Articles".

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the mandatory of the appearing parties, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed with us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille treize, le douze décembre;

Par-devant Nous, le soussigné Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);

A COMPARU:

- Spur PCC, une private protected cell company établie selon les lois de Jersey, ayant son siège social à First Floor, Waterloo House, Don Street, St. Helier, JE1 1AD, Iles Anglo-Normandes, immatriculée auprès du Companies Registry of Jersey sous le numéro 109683, agissant au nom de Spur Beta PC;
- Spur PCC, une private protected cell company établie selon les lois de Jersey, ayant son siège social à First Floor, Waterloo House, Don Street, St. Helier, JE1 1AD, Iles Anglo-Normandes, immatriculée auprès du Companies Registry of Jersey sous le numéro 109683, agissant au nom de Spur Delta PC;
- Spur PCC une private protected cell company établie selon les lois de Jersey, ayant son siège social à First Floor, Waterloo House, Don Street, St. Helier, JE1 1AD, Iles Anglo-Normandes, immatriculée auprès du Companies Registry of Jersey sous le numéro 109683, agissant au nom de Copper Epsilon PC;
- Agate LP, un limited partnership établie selon les lois de Jersey, ayant son siège social à First Floor, Waterloo House, Don Street, St. Helier, JE1 1AD, Iles Anglo-Normandes, dûment représenté par Agate GP Limited, son general partner;
- M. John Van Wyk, demeurant au Unit 3, 35 Winstone Avenue, Hyde Park, Johannesburg, 2196, Afrique du Sud;
- M. Peter Schmid, demeurant au 8 Pinecote Drive, Sunningdale, Berkshire, SL5 9PS, Royaume-Uni;
- M. Knut Torbjorn Caesar, demeurant à Riverdale, 23 Burstead Close, Cobham, Surrey, KT11 2NL, Royaume-Uni;
- M. Christophe James Mckenzie Coles, demeurant au Chalcot Coach House, Short Street, Chapmanslade, Westbury, Wilts, BA13 4AA, Royaume-Uni;
- M. Daniel Paul Fletcher, demeurant au 82 Oakwood Court, Abbotsbury Road, Londres, W14 8JF, Royaume-Uni;
- M. James Murray Grant, demeurant à Ardarach House, Forge Hill, Pluckley, Kent, TN27 0SJ, Royaume-Uni;
- M. Alistair Angus Mackintosh, demeurant à Dippenhall House, Dippenhall, Farnham, Surrey, GU10 5EB, Royaume-Uni;
- M. David Ross Standen Morley, demeurant au 19 Onslow Road, Richmond, Surrey, TW10 6QH, Royaume-Uni;
- M. Paul William Owers, demeurant à The Bramblings, The Green, Horsted Keynes, West Sussex, RH17 7AW, Royaume-Uni;
- M. Mark William Lane Richards, demeurant au 133 Turney Road, Dulwich Village, Londres, SE21 7JB, Royaume-Uni;
- M. Michael Andrew Simon Till, demeurant au 2695 Avenida Libertador, 12th floor, Buenos Aires, 1425, Argentine;
- M. Richard Henry Phillips, demeurant à 40 Greenhill, Blackwell, Bromsgrove, B60 1BL, Royaume-Uni;
- M. Stuart David Michael Grylls, demeurant au 3A Cambridge Park, Twickenham, TW1 2PF, Royaume-Uni;
- Mme Natalie Catherine Kolbe, demeurant à 9 Gayre Drive, Sandown 2031, Johannesburg, Afrique du Sud;
- Benview Limited, une BVI business company constituée selon les lois des Iles Vierges Britanniques, immatriculée auprès du Registrar of Corporate Affairs sous le numéro 1388208, et ayant son siège social au Craigmuir Chambers, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques;
- Mme. Adiba Ighodaro, demeurant au 16 Lindsay Square, Londres, SW1V 3SB, Royaume-Uni; et
- Intropica Limited, établie selon les lois de l'Angleterre et des Pays de Galles, enregistrée sous le numéro 07845691, ayant son siège social au 2 More London Riverside, Londres, SE1 2JT, Royaume-Uni.

ici représentée par Régis Galiotto, cleric de notaire, résidant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu des procurations données sous seing privé.

Lesquelles procurations signées ne varient par le mandataire des comparants et par le notaire, resteront annexées au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Lesquels comparants sont les associés (les "Associés") de F Ebco S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 178441 (la "Société") et, constituée suivant l'acte reçu par le notaire soussigné en date du 20 juin 2013, dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 24 août 2013, et modifiés pour la dernière fois suivant l'acte reçu par le notaire soussigné en date du 28 juin 2013, publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 8 octobre 2013, sous le numéro 2489 (page 119431) (les "Statuts").

Les Associés et le Nouvel Associé tels que définis dans la Deuxième Résolution (selon le cas), agissant en leur capacité d'associés de la Société, adoptent par la présente les résolutions écrites suivantes, conformément à l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de deux mille Dollars US (2,000.- USD) afin de porter son montant actuel de cinquante mille Dollars US (50,000.- USD) à cinquante-deux mille Dollars US (52,000.- USD) par l'émission de:

- 50,000 Parts Sociales de Catégorie B1;
- 50,000 Parts Sociales de Catégorie B2;
- 50,000 Parts Sociales de Catégorie B3;
- 50,000 Parts Sociales de Catégorie B4;

d'une valeur nominale d'un cent US (0.01 USD) chacune et ayant les droits et obligations définis dans les Statuts tels que modifiés par les résolutions ci-dessous (les "Nouvelles Parts Sociales") et entièrement libérées pour deux mille Dollars US (2,000.- USD) au moyen d'un apport en numéraire fait par le Nouvel Associé;

2. Souscription des Nouvelles Parts Sociales par M. Neil Brown, demeurant au Flat 1202 Davis House, 4 Bridge Place, Londres, SW1V 1AF, Royaume-Uni et libération au moyen d'un apport en numéraire, pour un montant total de 2,000.- Dollars US alloué au capital social de la Société;

3. Conversion de 50,000 Parts Sociales de Catégorie B1, 50,000 Parts Sociales de Catégorie B2, 50,000 Parts Sociales de Catégorie B3 et 50,000 Parts Sociales de Catégorie B4 actuellement détenues par Intropica Limited dans le capital social de la Société, en 200,000 Parts Sociales de Catégorie C, d'une valeur nominale d'un cent US (0.01 USD) chacune et ayant les droits et obligations définis dans les Statuts tels que modifiés par les résolutions ci-dessous;

- 4. Modification de l'article 5 des Statuts;
- 5. Divers.

Première résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux mille Dollars US (2,000.- USD) afin de porter son montant actuel de cinquante mille Dollars US (50,000.- USD) à cinquante-deux mille Dollars US (52,000.- USD) par l'émission de:

- 50,000 Parts Sociales de Catégorie B1;
- 50,000 Parts Sociales de Catégorie B2;
- 50,000 Parts Sociales de Catégorie B3;
- 50,000 Parts Sociales de Catégorie B4;

d'une valeur nominale d'un cent US (0.01 USD) chacune et ayant les droits et obligations définis dans les Statuts tels que modifiés par les résolutions ci-dessous (les "Nouvelles Parts Sociales") et entièrement libérées pour deux mille Dollars US (2,000.- USD) au moyen d'un apport en numéraire fait par le Nouvel Associé;

Souscription et Libération

M. Neil Brown, demeurant au Flat 1202 Davis House, 4 Bridge Place, Londres, SW1V 1AF, Royaume-Uni ici représenté par Régis Galiotto, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé annexée au présent acte, déclare souscrire à 50,000 Parts Sociales de Catégorie B1, 50,000 Parts Sociales de Catégorie B2, 50,000 Parts Sociales de Catégorie B3 et 50,000 Parts Sociales de Catégorie B4, entièrement libérées par un apport en numéraire pour un montant total de 2,000.- Dollars US alloué au capital social de la Société;

La preuve de l'apport a été fournie au notaire par le bais d'un certificat de blocage qui montre que le Nouvel Associé de la Société a effectué un apport s'élevant à un montant total d'au moins deux mille Dollars US (2,000.- USD) qui correspond à la valeur des Nouvelles Parts Sociales.

La personne souscrivant aux Nouvelles Parts Sociales telles que définies dans cette résolution est désignée dans le présent document comme le "Nouvel Associé".

Deuxième résolution

Les Associés décident de convertir 50,000 Parts Sociales de Catégorie B1, 50,000 Parts Sociales de Catégorie B2, 50,000 Parts Sociales de Catégorie B3 et 50,000 Parts Sociales de Catégorie B4 actuellement détenues par Intropica Limited dans le capital social de la Société, en 200,000 Parts Sociales de Catégorie C, d'une valeur nominale d'un cent US (0.01 USD) chacune et ayant les droits et obligations définis dans les Statuts tels que modifiés par les résolutions ci-dessous.

Troisième résolution

Les Associés et le Nouvel Associé décident de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des Statuts, qui sera dorénavant rédigé comme suit:

" **Art. 5.** Le capital social émis de la Société est fixé à 52,000 Dollars US représenté par:

- 100,000 parts sociales A1 (les "Parts Sociales A 1");
- 100,000 parts sociales A2 (les "Parts Sociales A 2"),
- 100,000 parts sociales A3 (les "Parts Sociales A 3"),
- 100,000 parts sociales A4 (les "Parts Sociales A 4"),
- 1,150,000 parts sociales B1 (les "Parts Sociales B 1"),
- 1,150,000 parts sociales B2 (les "Parts Sociales B 2"),

- 1,150,000 parts sociales B3 (les "Parts Sociales B 3"),
 - 1,150,000 parts sociales B4 (les "Parts Sociales B 4"), et
 - 200,000 parts sociales C (les "Parts Sociales C"),
- chacune ayant une valeur nominale de 0.01 Dollars US et ayant les droits et obligations tels que définis dans les présents Statuts".

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes que, à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire des comparantes, agissant comme indiqué ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, le notaire, le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 décembre 2013. Relation: LAC/2013/58899. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 16 janvier 2014.

Référence de publication: 2014010822/255.

(140011718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2014.

Bulvano Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8413 Steinfort, 12, rue du Cimetière.

R.C.S. Luxembourg B 169.501.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège de la société, extraordinairement en date du 26 novembre 2013 à 16.00 heures

Le mandat du commissaire aux comptes HRT FIDALUX S.A. est remplacé par la société FIRELUX S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 84589, avec siège à L - 9053 Ettelbruck, 45, Avenue J.F. Kennedy. Ce mandat se terminera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2017.

Pour extrait sincère et conforme

Un administrateur

Référence de publication: 2014013559/14.

(140015899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2014.

Berlin, Kurfürstendamm 231 Beteiligung B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 172.695.

Auszug aus dem schriftlichen Gesellschafterbeschluss der Gesellschaft vom 15. Januar 2014

Aufgrund eines Gesellschafterbeschlusses der Gesellschaft vom 15 Januar 2014 haben sich folgende Änderungen in der Geschäftsführung der Gesellschaft ergeben:

- Herr Achim Mattes, geboren am 29. April 1978 in Trier (Deutschland), wurde mit sofortiger Wirkung abberufen.
- Herr Michael Robert, geboren am 14. August 1980 in Hermeskeil (Deutschland), geschäftlich ansässig in 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg wurde mit Wirkung zum 15. Januar 2014 als gemeinschaftlich vertretungsbefugter Geschäftsführer der Gesellschaft auf unbestimmte Zeit bestellt.

Référence de publication: 2014013542/14.

(140015177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2014.

Blue Bell S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 132.105.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company SA
Signatures

Référence de publication: 2014013574/11.

(140016089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2014.

EPF Acquisition Co 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 174.260.

—
Extrait du contrat de vente et d'achat de parts sociales signé à Luxembourg en date du 23 janvier 2014.

En date du 23 janvier 2014, la société EPF Acquisition Co 1 S.à r.l. a revendue ses douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) chacune détenues dans la société EPF Acquisition Co 2 S.à r.l. à la société Lunar Holding S.à r.l..

La société Lunar Holding S.à r.l. détient douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) de la société EPF Acquisition Co 2 S.à r.l. et en est, dès lors, l'associé unique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014013749/15.

(140016198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2014.

EMA Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 113.158.

—
Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2014.

EMA Holding S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Gérant

Référence de publication: 2014013742/14.

(140015963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2014.

EMA Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 113.158.

—
Le bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2014.

EMA Holding S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Gérant

Référence de publication: 2014013743/14.

(140015989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2014.

First International Investment Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.231.939,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 1, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 146.221.

Il résulte de l'acte en date du 1^{er} janvier 2012, que WEHOLD LLC ayant son siège au 28 West San Marino Drive, Miami Beach 33 139 Floride a reçu:

- Quatre millions deux cent trente et un mille et huit cent quatre vingt dix (4.231.890) parts sociales dans la société First International Investment Company S.à r.l. que détenait WILMINGTON TRUST COMPANY ayant son siège au 28 West San Marino Drive, Miami Beach 33 139 Floride.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22 janvier 2014.

Référence de publication: 2014013769/15.

(140015115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2014.

Galloway International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 166.433.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Un gérant

Référence de publication: 2014013792/11.

(140015825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2014.

Gama Lettrage et Designs S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1321 Luxembourg, 235, rue de Cessange.

R.C.S. Luxembourg B 147.787.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014013793/10.

(140016474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2014.

Goodman Industrial Real Estate Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 37.550,00.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 114.985.

Le bilan au 30 juin 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Goodman Industrial Real Estate Luxembourg S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014013800/12.

(140016324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2014.

Goodman Property Opportunities (Lux) S.à r.l., SICAR, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Capital social: EUR 15.000.000,00.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 117.047.

Le bilan au 30 juin 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Goodman Property Opportunities (Lux) S.à r.l.. SICAR

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2014013801/13.

(140016292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2014.

Forcair S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 147.540.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire du lundi 25 novembre 2013 que les modifications suivantes ont été apportées:

- Les mandats de Monsieur Patrick Meunier, administrateur ont été renouvelés pour une durée de 5 ans.
- Le mandat de Madame Anna De Meis, administrateur, a été renouvelé pour une durée de 5 ans.
- Madame Anna Kolesnikova Schmitt, demeurant au 25B boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, a été nommée administrateur de la société avec effet immédiat et ce, pour une durée de 5 ans en remplacement de Monsieur Patrick Houbert.
- Le mandat de Commissaire aux comptes de la société MRM Consulting S.A., demeurant au 25B boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, a été renouvelé pour une durée de 5 ans.

Les mandats susvisés prendront donc fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui se tiendra en 2018.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2014013790/19.

(140016517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2014.

Gebelux, Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 79, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 93.107.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 28 juin 2013

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle décide à l'unanimité des voix:

de renouveler pour un terme de six ans le mandat de son administrateur, Monsieur Mario ROBIJNS, commerçant, demeurant à B-7850 Enghien, rue Roi Albert 1^{er}, 60.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 24 janvier 2014.

Pour GEBELUX

Société Anonyme

FIDUNORD S.à r.l.

Référence de publication: 2014013806/17.

(140015708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2014.

GAMCO International SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6C, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 155.657.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 22 janvier 2014.

- L'assemblée a décidé d'élire Monsieur Rudolf BOHLI né le 14 mars 1969 à Zurich, Suisse, demeurant 8 In der Hinterzelg, 8700 Kusunacht, Suisse, en tant qu'administrateur de la société susmentionnée avec effet au 22 janvier 2014 et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui aura lieu le 17 avril 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2014.
GAMCO International SICAV
J.P. Morgan Bank Luxembourg S.A.
Agent domiciliataire

Référence de publication: 2014013805/16.

(140016572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2014.

Helarb C.C.N. S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.525,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 100.605.

—
EXTRAIT

Il résulte du contrat de transfert de parts sociales signé en date du 9 décembre 2013 que, les parts sociales de la société de EUR 25,- chacune, seront désormais réparties comme suit:

Désignation de l'associé	Nombre de parts
Helvetia Arab Holding Co. K.S.C. Al Jon Tower Fahad Al-Salem Street 13102 Safat Kuwait	501
TOTAL	501

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 24 janvier 2014.

Référence de publication: 2014013835/21.

(140016091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2014.

Geovera Luxembourg II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 111.600,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 160.072.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014013811/10.

(140014917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2014.

Gebelux, Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 79, Duarrefstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 93.107.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 28 juin 2013

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle décide à l'unanimité des voix:

de renouveler pour un terme de six ans le mandat de son administrateur, Monsieur Christian SCHEEN, commerçant, demeurant à B - 4651 Battice, Sur l'Agau, 120.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2019. Weiswampach, le 27 janvier 2014
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 27 janvier 2014.

Pour GEBELUX, Société Anonyme

FIDUNORD S.à r.l.

Référence de publication: 2014013807/16.

(140016586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2014.

Gennaker Pension SPF, S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 169.940.

Au terme du Conseil d'administration tenu au siège social le 15 janvier 2014 il a été décidé:

- de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle du 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg vers le Carré Bonn, 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GENNAKER PENSION SPF, S.A.

Société anonyme

Signatures

Référence de publication: 2014013809/14.

(140015909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2014.

Gazeley Luxco France 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 156.089.

L'adresse de l'associé unique de la Société, Gazeley Luxco France 2 S.à r.l., se trouve désormais au:

- 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg avec effet au 1^{er} décembre 2013

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2014.

Gazeley Luxco France 2 S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2014013794/14.

(140016127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2014.

Global Fastening (Cayman) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 183.510.

Il est à noter qu'à partir du 23 décembre 2013, le nom et les coordonnées de l'associé unique sont désormais les suivantes:

Infastech S. à r.l. ayant son siège social au 40, Avenue Monterey à Luxembourg L-2163 et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B183460.

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE

Global Fastening (Cayman) Sarl

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2014013797/16.

(140016596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2014.
